

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20181220-lmc100000018368-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

16 novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 16 novembre 2018

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2018, le vendredi 16 novembre à 9h40, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE

A ÉTÉ ABSENT :

M. Pierre BACQUÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2018.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 11 septembre au 22 octobre 2018.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er juin et le 31 août 2018.	Adopté à l'unanimité
7/02	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité
7/01	Deuxième décision modificative 2018 pour le Budget principal et les budgets annexes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
1/01	Contrat d'Intérêt National - Validation du programme d'action 2018 et son plan de financement.	Adopté à l'unanimité
1/02	Aménagement 77 - Bilan 2017.	Adopté à l'unanimité

1/03	Rapport annuel 2018 de développement durable.	Adopté à l'unanimité
1/04	La politique départementale des Espaces naturels sensibles - bilan annuel 2017 et rappel des objectifs 2018.	Adopté à l'unanimité
1/05	Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour de novembre 2018.	Adopté à l'unanimité
1/06	Projet de valorisation de l'Espace naturel sensible départemental (ENS) « le marais du Lutin » : demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).	Adopté à l'unanimité
1/07	Modification du montant des aides attribuées au titre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en faveur de la biodiversité contractualisées en 2015 et 2016 et attribution de nouvelles aides au titre des campagnes 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité
1/08	Renouvellement du partenariat par convention pluriannuelle entre le Département et l'association Seine-et-Marne Environnement (SEME).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/09	Subvention exceptionnelle attribuée à la fromagerie Pré-Forêt dont l'objectif est d'assurer la transformation et la vente directe de produits laitiers.	Adopté à l'unanimité
4/01	Dématérialisation des échanges d'informations avec les autorités judiciaires et les partenaires.	Adopté à l'unanimité
4/02	Signature de l'avenant n° 6 au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.	Adopté à l'unanimité
4/03	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOLIHA 77 au titre de l'année 2018.	Adopté à l'unanimité
4/04	Avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.) qui porte sur les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique (I.A.E.).	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 8)
4/05	Rapport annuel 2017 produit par la société EUROP ASSISTANCE titulaire de la délégation de service public relative à l'exploitation du service départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/06	Renouvellement de la délégation de service public de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.	Adopté à l'unanimité

4/07	Subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance	Adopté à l'unanimité
4/08	Attribution d'une subvention à l'Institut Régional du Travail Social Paris Ile-de-France au titre du soutien aux acteurs sociaux pour l'année 2018.	Adopté à l'unanimité
4/09	Aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires de Coulommiers, Fontainebleau et de Torcy.	Adopté à l'unanimité
5/01	Approbation du programme relatif à la construction d'un collège à Jouy-le-Châtel	Adopté à l'unanimité
5/02	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2018 - deuxième répartition de crédits complémentaires.	Adopté à l'unanimité
5/03	Participation aux frais de fonctionnement des classes de collèges situées dans des annexes pédagogiques.	Adopté à l'unanimité
5/04	Participation du Département de Seine-et-Marne aux dépenses de fonctionnement du collège privé "Don Bosco" situé dans le Département de la Marne accueillant des élèves seine-et-marnais.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 6)
5/05	Visites par les collégiens de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle et conférences en anglais sur les métiers de l'aérien.	Adopté à l'unanimité
7/03	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et des E.P.C.I. défavorisés : répartition 2018.	Adopté à l'unanimité
7/04	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveurs de communes de moins de 5 000 habitants. Répartition de l'acompte 2018.	Adopté à l'unanimité
7/05	Subvention de fonctionnement à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2018.	Adopté à l'unanimité
7/06	Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne (UDSP 77) - Année 2018.	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Trois Moulins Habitat (acquisition en VEFA de 93 logements à Samoreau).	Adopté à l'unanimité

7/08	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM EFIDIS (acquisition en VEFA de 31 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/09	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 21 logements à Vert-Saint-Denis).	Adopté à l'unanimité
7/10	Solidarité avec le Département de l'Aude victime des intempéries.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 16 novembre 2018

Patrick SEPTIERS

Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour à tous. Le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance. Et nous avons, en absent excusé, Geneviève SERT. Alors, quelques informations sur le calendrier : la prochaine séance publique aura lieu le jeudi 20 décembre à 9 heures 30 et sera consacrée, entre autres, au budget. Il faut prévoir quand même de garder libre le 21, le lendemain pour, si nécessaire, terminer nos travaux. Les commissions techniques se réuniront le vendredi 14 et le lundi 17 et la commission des finances le mercredi 19 décembre à 14 heures 30. Et la prochaine commission permanente se tiendra le 3 décembre à 9 heures 30.

Alors, quelques rappels sur les manifestations. Donc, il va y avoir la remise des prix des villages fleuris le 21 novembre et des villages de caractère le 28 novembre. Tout cela, au château de Blandy-les-Tours. Les assistants familiaux seront mis à l'honneur avec deux rencontres départementales les 26 et 30 novembre, à Brie-Comte-Robert et Moret. Pour la culture, il y aura la remise du premier prix départemental « Paroles en Seine » à Coulommiers. Et puis, il y aura les rencontres techniques départementales de l'assainissement, qui seront dérouleront les 19 et 28 novembre, l'une à Esbly et l'autre à Cannes-Écluse. Voilà donc, un programme déjà un petit peu chargé jusqu'à la fin de l'année.

Je voudrais également vous annoncer deux arrivées au sein de notre collectivité, alors celle de Manuel PONCET, au poste de Directeur de la Communication. Donc Bienvenue. Il lui reviendra de promouvoir les missions ou les actions du Département. Un vaste chantier qu'il saura, je le sais, mener en bonne intelligence, et avec toute la créativité nécessaire. Et déjà que nous avons pu apprécier son travail à travers la valorisation faite dans les démarches de mobilisation, vous savez, au niveau du sport. Parce que nous avons été un peu choqués des mesures gouvernementales sur la baisse du budget sportif et nous avons pris l'initiative de lancer un certain nombre d'actions pour montrer que la Seine-et-Marne soutenait le sport. Et pour nous le sport n'a pas de prix.

Et je voudrai également saluer l'arrivée de Monsieur Jean-Luc LODS, au poste de directeur général adjoint de la solidarité. Alors je sais pouvoir compter sur son professionnalisme et son expérience des institutions pour veiller à un fonctionnement serein et sécurisé de ce pan très important de notre collectivité Départementale. Donc bienvenue à nous à vous et merci de nous rejoindre.

Alors mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui porte notamment sur l'exercice de présentation des orientations budgétaires, pour l'exercice 2019. Je tiens à remercier pour leur implication notre direction des finances et bien sûr les élus de la Commission et au premier rang desquels, Daisy donc, qui a fait un gros travail sur ce dossier. Un exercice qui s'est avéré plus complexe, dans un cadre budgétaire très contraint par le pacte financier qui, je vous le rappelle, impose aux départements de limiter à 1,2% l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement, alors que nos dépenses sociales ont, je le rappelle, augmentées de plus de 2,5%, en moins d'un an.

Notre priorité reste la même, une saine gestion des finances et un bon usage des deniers publics pour permettre à la fois de répondre au cœur des missions du département : solidarité, l'éducation, les route, tout en poursuivant ses politiques volontaires essentielles au rôle de proximité joué par notre collectivité. Je pense notamment aux politiques sport et jeunesse, culture, qui mènent notre territoire et leur rapportent attractivité, animation et lien social. Malgré ce peu de marge de manœuvre, dont nous disposons, et une maîtrise extrêmement rigoureuse des dépenses de fonctionnement, nous avons su confirmer la justesse et les pertinences de nos choix budgétaires en construisant nos propres projets autour de l'attractivité de notre territoire. L'amélioration des services au public et la qualité de vie des Seine-et-Marnais. Un constat largement partagé par l'agence de notation « *Standard and Poor's* » qui, au travers de nos derniers échanges, a largement salué la gestion du Département et le travail entrepris. Chers collègues, nous sommes donc au milieu du gué, de nouvelles batailles nous

attendent, de nouveaux dispositifs doivent être concrétisés. Et ce, dans un contexte toujours aussi flou, contraint par nos collectivités, par un état re-centralisateur, qui fait peu de cas de la République des territoires et se coupent trop souvent de leurs réalités. J'emprunterai à Gaston Defferre ces quelques mots, d'une acuité plus évidente : « N'oubliez pas que la France est dans nos villes et nos villages, qu'elle ne peut tenir sa place, jouer son rôle et choisir son destin qu'avec leur concours. » Un constat que s'est évertué à rappeler le président du Sénat, Gérard Larcher, qui nous a fait l'honneur de venir le 5 novembre. Il a su rappeler l'importance du Département comme espace de proximité, vis à vis des élus et des territoires. Et comme d'un périmètre, qu'il a qualifié de bon sens, pour impulser et évaluer les politiques publiques. Face à l'histoire récente de collectivités malmenées par l'exécutif, nous formons le vœu qu'un gouvernement engagé dans une véritable démarche de construction, condition intrinsèque à la réforme de nos institutions. Gageons que la Conférence des territoires initiée par l'État s'inspire, à l'avenir, de cet esprit de dialogue souhaitable et attendu par les territoires, mais aussi par les citoyens. Un esprit de dialogue et de solidarité qui s'exerce en premier lieu entre les territoires et dont la séance d'aujourd'hui est un exemple probant. Dans un autre domaine, je vous rappellerais que dans la nuit du 14 au 15 octobre, l'Aude a été gravement touchée par des intempéries d'une intensité tout à fait exceptionnelle et cela a entraîné la disparition de 14 personnes et le Département doit faire face à des dégâts matériels considérables. Afin de témoigner de la Solidarité de la Seine-et-Marne, vis à vis des populations sinistrées, j'ai proposé que soit proposée à votre vote, une aide d'urgence d'un montant de 20 000 euros, au bénéfice du Département de l'Aude.

Cette séance est aussi l'occasion de revenir sur l'actualité récente, et ce week-end ont eu lieu les commémorations de l'armistice de la Grande Guerre, mettant fin au cycle entamé depuis quatre ans. Le Département a souhaité rendre hommage aux 16 000 soldats Seine-et-Marnais qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux militaires. À tous ces morts pour la France, à leurs familles et à leurs proches, eh bien nous nous témoignons et nous exprimons notre gratitude. Alors nous l'avons fait avec le concert Orphéonique, qui était organisé par le Département en septembre et qui a rassemblé 800 musiciens et choristes venus de tous les horizons de la Seine-et-Marne et dimanche, en soutenant le spectacle son et lumière de Meaux nous aurons ainsi offert aux Seine-et-Marnais, deux grands rendez-vous de hautes tenues, pour cette année tout à fait particulière. Sans oublier bien-sûr, ce que les villes et les villages ont eux-mêmes produits. Est à constater que les élus locaux, que j'ai pu rencontrer, ont vu une très forte influence dans ces cérémonies et une très forte motivation de la population et aussi des enseignants. Une pensée toute particulière a été portée à Charles Péguy, mort au champ d'honneur le 5 septembre 1914 près de Villeroy, où une gerbe du Département a été déposée. Germanophile convaincu, c'était un amoureux de la France, persuadé que l'éducation pour tous était la clé de la modernité. En ces temps, on se prépare à l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix, souhaitée par le président de la République. J'exprime, une nouvelle fois, notre souhait que la grande tombe de Villeroy, sépulture de Charles Péguy et de 132 combattants, soit inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Ce serait un immense honneur pour notre Département et pour la Seine-et-Marne.

Sur un autre domaine, je voudrais vous faire part des résultats de la troisième Conférence territoriale de l'action publique, qui s'est tenue le 6 novembre 2018, où le Département a pu réaffirmer ses positions tant sur les politiques culturelles, la gestion des déchets, le développement économique. Il a été abordé, sur ma proposition, la possibilité de co-financement des contrats de développement culturel, une révision du partage de la compétence économique, entre la Région et le Département et de nouvelles discussions sur la compensation et le rééquilibrage de l'accueil des déchets, par le Département en Île-de-France. Dans cette démarche, bien évidemment, nous continuerons à défendre la Seine-et-Marne pour lui donner le meilleur.

Toujours dans cet esprit de concertation afin de présenter nos politiques et de recenser les attentes des territoires, les rencontres intercommunales se poursuivent. Bien sûr, nous le savons tous, les intercommunalités sont aujourd'hui des partenaires tout à fait incontournables. Et puis je souhaiterais me réjouir avec le lancement de Job 77, mercredi dernier, qui rencontre déjà un franc succès auprès des entreprises et des bénéficiaires du RSA Seine-et-marnais. Et je remercie, tout particulièrement nos services, pour leur investissement sans faille à la mise en place de cette plateforme, qui s'inscrit pleinement dans la politique du juste droit lancée en 2015. Et je ne peux que souligner l'efficacité mise en place, du partenariat mis en place avec les entreprises et leurs fédérations. Je crois qu'avec Job 77, c'est notre dispositif global d'accompagnement dans son ensemble, qui prend tout son sens. C'est à la fois un volet tout à fait social, qui va permettre à des personnes de nos allocataires du RSA de retrouver de l'emploi, et déjà, il y a eu des personnes qui ont été embauchées. C'est un point économique important pour nos entreprises, qui certaines sont en forte tension et recherchent des employés. Et il vaut mieux qu'ils prennent des employés Seine-et-Marnais plutôt que d'autres. Et puis pour le Département, c'est aussi source d'économie puisque s'il y a moins d'allocataires, bien évidemment, nous aurons moins à payer. Ce qui ne veut pas dire que ces économies que nous allons faire, parce que je pense que ça va bien fonctionner, c'est que ces économies que nous allons faire ce n'est pas simplement pour faire des économies mais cela va nous permettre aussi, de réinvestir ces économies dans d'autres politiques de solidarité. Donc avec la création de cet outil, c'est vraiment la mise en place d'un cercle vertueux qui sera bénéficiaire à tout le monde.

En 2019 nous poursuivrons donc notre démarche, en mobilisant administrations et élus pour répondre tant aux sollicitations du quotidien, qu'aux projets de plus grandes envergures, qui seront utiles à notre Département. En 2019, le budget du Département sera résolument ambitieux et tourné vers l'avenir de nos territoires. Et je sais pouvoir compter sur votre détermination en la matière, et je vous en remercie.

Alors, nous avons 36 rapports à examiner lors de cette séance. Donc si nous sommes rapides mais tout en prenant, bien évidemment, le temps du dialogue nécessaire, nous pourrions comme la dernière fois, enchaîner directement avec la commission permanente. Alors on verra où nous en sommes tout à l'heure, mais sur le principe tout le monde serait d'accord pour que nous abordons ce scénario ? Très bien merci.

Alors, j'ai reçu un courrier de Marianne MARGATE, au sujet de l'enquête publique du CDG Express relative à la demande d'autorisation environnementale. Bien-sûr je vais lui passer la parole, mais je vous rappellerais simplement que c'est un projet qui a été maintes fois débattu dans notre assemblée, et que nous avons, à chaque fois, rappelé notre inquiétude quant à la volonté de l'étape de création du CDG Express. Et, ce n'est pas que nous soyons contre la création de cet outil, mais nous sommes dans l'inquiétude que cela entraînera un report, ou un abandon d'un certain nombre de transport purement Seine-et-Marnais. Voilà, et je ne peux que réaffirmer les positions que nous avons prises dans notre assemblée, en juin 2016 et où nous avons mis un avis très réservé, et dans lequel nous demandions à l'État de différer l'engagement de ce projet, au-delà de la réalisation complète du programme du Grand-Paris-Express, qui concerne bien évidemment une partie de la Seine-et-Marne. Voilà, alors Marianne, si tu veux dire un mot.

Mme MARGATE. Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Oui en effet, je vous ai saisi parce-que, a lieu en ce moment, jusqu'au 20 novembre, l'enquête publique sur CDG Express concernant l'autorisation environnementale. Mitry-Mory est, vous le savez, extrêmement concerné puisque c'est là que se décroche sur huit kilomètres la nouvelle voie de CDG Express. J'ai en effet, je vous ai saisi puisque nous avons maintes fois dans cette assemblée réaffirmé notre soutien aux transports collectifs pour notre Département, la ligne P, les interconnexions, les gares d'interconnexion sur le RER B, sur les lignes 17, 16, 15 etc. qui sont aujourd'hui, soit retardées, soit pour lesquels l'engagement de l'État a été remis en cause.

Aujourd'hui le seul projet de transport dans notre Département, dont le calendrier est maintenu et qui devait ne bénéficier d'aucuns fonds publics et pour autant, qui en bénéficie, et dont d'ailleurs la rentabilité serait assurée dans les prochaines années, c'est le CDG Express. Je trouve que c'est une véritable provocation à l'égard de notre Département, puisqu'aucun Seine-et-Marnais ne prendra le CDG Express. Donc j'ai attiré l'attention sur, ça c'est de la question de fonds, d'ailleurs vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a TransDev, qui est en train de saisir éventuellement la haute autorité de la concurrence, parce qu'ils estiment qu'il y a... que la concurrence est faussée face à Keolis. Bon, il y a leur histoire d'exploitants CDG Express, mais moi j'attire l'attention sur la Seine-et-Marne et sur les impacts environnementaux. Nous allons avoir dans notre secteur, le secteur de Mitry-Mory, c'est le secteur de Villeparisis, c'est l'A 104, un afflux de camions, aujourd'hui sur des routes qui sont saturées, un afflux de camions pour des travaux qui vont durer pendant quatre ans, de 2019 à 2023. Afflux de camions aujourd'hui, qui ne sont pas évalués dans le cadre de cette enquête publique, dont les itinéraires ne sont pas précisés. Je vous laisse imaginer l'impact dans notre secteur entre la RN 2, la RN 3 et l'A104 et les routes départementales. Les incidences ferroviaires, dans un deuxième temps, sur les circulations de la case sur laquelle circulent, que les Seine-et-Marnais empruntent, dont les temps, pendant le chantier dont les temps de parcours vont être singulièrement allongés et y compris ensuite, en phase d'exploitation du CDG Express, parce que ce train rapide et sans arrêts, à 24 euros le ticket, sera prioritaire sur les transports du quotidien des Seine-et-Marnais. La question ne concerne plus les Mitryen et les Villeparisiens, certes, mais des nuisances acoustiques pour ces riverains, ces habitants qui longent la voie ferrée, qui verront 152 trains par jour, toutes les 7 minutes, de 5 heures à minuit, passer devant leurs fenêtres. La question des inondations, aujourd'hui, nous arrivons avec une infrastructure qui se pose dans une plaine, dans un secteur qui a subi déjà, de fortes inondations. Il suffit de se rappeler ce qui s'est passé à Claye-Souilly, il y a quelques mois mais qui s'est passé dans notre secteur. Donc aujourd'hui une gestion des inondations avec une utilisation du canal de l'Ourcq qui ne fait pas, qui n'a pas reçu l'accord de la Ville de Paris, qui en est le gestionnaire. Et enfin, un aspect sur la faune et la flore, sur lequel il n'y a pas de mesures compensatoires dans la commune la plus touchée, Mitry-Mory. Donc au-delà de ce qui concerne Mitry-Mory, elle fait le nécessaire, je pense que cela concerne notre Département, c'est pour ça que je vous avais saisi afin que le Département puisse poursuivre la position qui était la sienne, qu'il exprimait en juin 2016, en se saisissant des questions environnementales, particulièrement routières sur les circulations ferroviaires et en termes d'inondations. Et un sujet d'ailleurs, qui concerne directement le Département sur la préservation du PDIPR, puisque deux chemins ruraux, inscrits dans ce plan Départemental, sont concernés par les travaux du CDG Express et puissent s'exprimer en tant qu'institution, dans le cadre de l'enquête publique et ce avant le 20 novembre, dans un dossier, j'imagine que les services le connaissent, mais qui est complexe, qui fait plus de 4 000 pages, mais pour autant, dont il faut se saisir vu les enjeux qu'il a pour notre territoire. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Bon, sur le principe nous sommes d'accord pour intervenir auprès du commissaire enquêteur et ce que je vous proposerai c'est qu'on rédige un courrier commun avec... co-signé, si tout le monde était d'accord, par les différents présidents et moi-même, pour saisir le commissaire enquêteur de nos préoccupations par rapport à ce dossier et on pourrait se voir rapidement pour mettre en place le courrier. D'accord ? OK, très bien. Je crois qu'il y a Virginie aussi qui m'avait demandé de pouvoir intervenir.

Mme. THOBOR. Oui, en fait je souhaitais intervenir notamment sur la question sportive, et notamment vous remercier déjà de la prise en compte sur la notion du sport compte, qui pose aujourd'hui une vraie question de la place de la politique publique sportive au niveau national. Je voulais vous informer aujourd'hui, des réformes en cours et notamment de l'évolution du modèle de gouvernance du sport et des impacts sociétaux que cela peut avoir,

notamment sur notre vie associative sportive. Aujourd'hui, le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances se repositionne sur un État plus libéral, au regard des contraintes qu'il s'est fixé notamment sur la suppression d'un certain nombre de fonctionnaires d'État. Les conséquences directes, c'est évidemment, dans le service public du sport et notamment la capacité à accompagner les politiques publiques nationales sur les enjeux éducatifs, citoyens et sur les enjeux de la mixité. La réforme, telle qu'elle nous est proposée, met en péril aujourd'hui la vie associative fédérale, puisque le modèle et la façon dont il est construit va nécessiter une réorganisation du secteur associatif, un abandon de la part de l'État d'un certain nombre de politiques publiques. Je le rappelle sur les thématiques citoyennes, éducatives et mixtes. Et je porte en tout cas, aujourd'hui, cette inquiétude parce qu'aujourd'hui nos associations ont besoin de toutes les subventions qu'elles peuvent mobiliser pour pouvoir agir sur le lien social, sur l'épanouissement, sur les questions éducatives, là où on les attend en tout cas aussi, sur les enjeux de société. Voilà donc je souhaitais aussi vous témoigner de cette inquiétude là aujourd'hui, pour pouvoir vous faire partager cela.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, merci. Alors, vous savez que nous sommes intervenus rapidement et assez fortement dans ce domaine, avec une campagne en rejoignant les pétitions qui ont été lancées et donc nous serons, bien évidemment, très vigilants par rapport à l'évolution de ce dossier, sachant que le Département poursuivra ses engagements à la fois au niveau des associations et des instances fédérales, pour que le sport reste un vecteur de développement personnel, mais aussi de création du lien social et on le sait que dans nos communes, c'est souvent l'une des activités les plus importantes et les plus fédératrices. Donc tout le monde sait très bien qu'aujourd'hui, on a besoin de ce type d'activités. Merci.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose maintenant d'entamer l'ordre du jour et je vous rappellerais que vous avez reçu avec le rapport, le procès-verbal de votre dernière séance du 7 septembre. Et je pense que tout le monde en a pris connaissance. Il y a-t-il des observations ? non. Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien merci.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, vous avez reçu des délégations que... qu'en vertu des délégations que vous m'avez accordée, j'ai pris un certain nombre de décisions et donc je vous demande de prendre acte de ces décisions, qui ont été prises du 11 septembre au 22 octobre. Pareil, pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, il y a une délégation de compétences au président, en matière de marchés publics.

Même chose, je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés avenants notifiés entre le 1er juin et le 31 août 2018. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose d'entamer le vif du sujet en attaquant le débat d'orientation budgétaire qui le rapport 7/02 et donc avec une présentation de Daisy, que je remercie une nouvelle fois, avec le service de la mise en place de ce document.

Mme LUCZAK. Merci Président, chers collègues, bonjour. Je voudrais aussi remercier la direction des finances, de m'avoir accompagnée C'est une première pour moi et ils ont été à mes côtés et je tiens à vous remercier, bien-sûr, puisque l'on sait bien Pascal GOSSE est parti et donc, disons que je tiens tout particulièrement à leur dire qu'on a très bien travaillé ensembles et on va continuer sur cette lancée. Donc ce débat d'orientation budgétaire dont on a une présentation. Donc chers collègues, comme vous le savez, les projets ne manqueront pas une nouvelle fois à l'appel en 2019. Mais nous devons veiller à la bonne mise en œuvre de nos décisions. Ce budget qui s'inscrit dans la continuité de notre démarche, et évidemment de bonne gestion des deniers publics, se veut tout à la fois ambitieux pour notre territoire Seine-et-Marnais, mais dans une logique évidemment de proximité, au plus près des besoins de nos administrés. Depuis 2015, la maîtrise des dépenses de fonctionnement couplée à une politique de retour à l'investissement, au travers de nos politiques contractuelles, a permis au Département de maintenir une politique de préservation de la qualité de vie du service public. Qu'il entend offrir, bien sûr à chacun Seine-et-Marnais, une politique adaptée à leurs besoins permettant à son territoire de s'inscrire dans un avenir pérenne et ambitieux. Les orientations qui vous sont présentées aujourd'hui permettent d'inscrire le budget primitif 2019 dans cette perspective et visent à conforter la ligne d'action de notre collectivité. Cette ligne d'action est aujourd'hui une force pour anticiper et prévenir les décisions gouvernementales, bien trop souvent imposées, je dirais verticalement, unilatéralement, ainsi que les évolutions législatives faisant peser sur nos épaules de vraies contraintes, toujours plus fortes. Alors on va prendre les..., concernant les orientations budgétaires, en termes de recettes de fonctionnement, elles devront évoluer à hauteur de 1,4% par rapport au BP 2018. Cette hausse relative est due à nos prévisions en matière de dynamisme de base de foncier bâti, sans hausses de pression fiscale. C'était notre engagement. Le produit prévisionnel de DMTO est stable de BP à BP. Et comme les années précédentes, nous restons très prudents, on l'estimait à 220 millions d'euros, car on sait très bien que ce produit peut être volatile et sensible à une conjoncture et il vaut mieux être plus prudent sur ce type de recettes de fonctionnement. Comme en 2018, la DGF ne diminuera pas en 2019 et progressera même, en fonction de notre population d'environ 1 million d'euros. Les autres recettes, en léger retrait de 1 million d'euros. Voilà en résumé pourquoi et comment il est possible d'anticiper, de façon raisonnable, une hausse de 1,4% des recettes de fonctionnement en 2019, qui devrait atteindre 1 235,6 millions d'euros au projet de BP. Concernant les dépenses de fonctionnement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement constituera une orientation majeure du projet de BP 2019, tout en préservant l'entier exercice par le département de ses compétences, notamment dans le domaine des solidarités. Ainsi le projet de BP 2019 devrait présenter une augmentation contenue à 1,2% des dépenses de fonctionnements, arrêtées donc au total à 1 106,6 millions d'euros contre 1 094 millions d'euros sur le dernier BP 2018. Je vous rappelle, bien sûr, tout est conforme au pacte financier qu'ils nous imposent. Les crédits liés à l'aménagement et le développement des territoires permettront de financer la contribution au SDIS et son maintien par rapport à 2018, ainsi que la progression du budget des transports, qui ne cesse d'augmenter et notre délégation transport. Comme au cours des trois années précédentes, le Département augmentera, en 2019, le budget consacré à l'entretien du domaine routier départemental. C'était un de vos souhaits majeurs et on confirme, et on maintient ce budget. La baisse du développement socio-éducatif culturel et sportif résulte essentiellement de la fin des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale. On a eu « les lumières de la paix » cette année, c'était un événement qu'on ne retrouvera pas l'année prochaine. Le principal secteur d'interventions demeurera celui en faveur de l'éducation

et de la formation, dont l'enveloppe pour financer les dotations aux budgets des collèges publics. Pour la jeunesse, les sports et des loisirs, les crédits sont stables de BP à BP, pour poursuivre la mise en œuvre de la politique départementale redéfinie en 2017. Le secteur des solidarités continue de progresser, significativement, et notamment les crédits liés à l'accueil des enfants et des mineurs étrangers, non accompagnés. Même si par la recherche active des mesures d'accueil adaptées et moins coûteuses, le Département entend mobiliser des places à coûts minorés, par rapport à celui des établissements spécialisés et je crois que notre précédent Président avait beaucoup travaillé sur ce dossier. Et heureusement, cela nous a permis de maintenir et de contraindre, en 2018, ces dépenses. Les dépenses d'insertion devraient progresser avec plus de 169 millions d'euros pour les allocations et RSA. Il est à noter que la maîtrise des frais de gestion sera poursuivie en 2019 ; Les crédits de la mission fonctionnelle ne progressent que de 0,6% de BP à BP, dont les dépenses de personnel +1 % par rapport au BP 2018. Les frais liés à la dette départementale diminueront de 15% de BP à BP, ce qui est considérable, et traduit au-delà du maintien des taux d'intérêt à un niveau très bas, les efforts de désendettement entrepris depuis deux ans maintenant. Les orientations budgétaires, les grands équilibres qui figureront au projet note BP 2019. Au total et par différence entre recettes et dépenses projetées pour 2019, un excédent ou une épargne brute, de 129 millions d'euros devrait être dégagé, dès le BP 2019. Ce niveau d'épargne est supérieur de +4% par rapport au BP 2018. Ce budget bien sûr 2019, confortera donc l'orientation souhaitée par la majorité, de pouvoir relancer son investissement en reconstituant un haut niveau d'auto-financement. L'amélioration de l'auto-financement soutient la relance des dépenses d'équipement, qui trouvera sa traduction dans la progression de plus de 18% des crédits de paiement 2019, par rapport aux BP 2018. On est vraiment sur le financement de nos projets et le soutien de nos politiques contractuelles, on est sur la phase de réalisation et ça, c'est important après quelques années où on a travaillé dans ce sens-là. Nos Seine-et-Marnais s'en rendent compte et à chaque déplacement, ils nous font, ils en sont témoins et nous remercient. L'emprunt d'équilibre 2019 s'établira à 116,7 millions d'euros au BP 2019, contre 91,6 millions au BB 2018. Concernant les autorisations de programme, une hausse des autorisations programme pour 2019 de 13,4%, donc toujours, on est sur les réalisations à 210,2 millions d'euros, contre 185,2 millions d'euros l'année dernière. Donc cette hausse de 13,5 % par rapport à l'exercice 2019, nous pouvons être fiers. La progression de ces AP sera particulièrement forte, +54 %, soit 21,6 millions d'euros en faveur des routes, avec notamment le projet de doublement de la pénétrante ouest, de Jossigny et le doublement du boulevard circulaire Sud-Ouest, de Marne la Vallée. Les enveloppes relatives à la politique contractuelle du Département stabilisée à environ 30 millions d'euros permettant, notamment, le financement des CID et du dispositif FER, fond d'équipement rural, qui est toujours, un très vif succès.

La mission fonctionnelle sera marquée par l'effort, tout particulier, réalisé sur le secteur des bâtiments sociaux avec notamment, les travaux d'aménagements de bâtiments accueillant les mineurs non-accompagnés. Face à ces autorisations de programme, on va vous parler de crédits de paiements d'investissements. En crédits de paiement d'investissements donc les dotations budgétaires seront de plus de 210 millions d'euros en hausse de +18% par rapport aux crédits du BP 2018. Cette relance sera particulièrement sensible sur le secteur de l'aménagement du territoire, dont les crédits progresseront de près de 14%. Sur les collèges, les dépenses sont en progression de 14 millions d'euros, avec les opérations importantes telles que les constructions des collèges de Bussy-Saint-Georges, Montévrain, et encore les réhabilitations des demi-pensions. Concernant les aides aux équipements sur le secteur des solidarités, elle progresse de plus de 45%, principalement en faveur des établissements accueillant des personnes handicapées. Comme en autorisations programme, les crédits de la mission fonctionnelle seront consacrés à la gestion et à l'entretien des bâtiments et de notre système d'information. Notons évidemment, l'effort particulier sur l'acquisition et l'aménagement de locaux accueillant des

mineurs non-accompagnés. Enfin, la charge de la dette, en capital, sera en diminution de 2% avec un remboursement de 70,6 millions d'euros contre 72 millions d'euros au BP 2018. Voici les orientations budgétaires ambitieuses pour 2019. Malgré ce pacte financier, qui a été pour moi une première, mais ce n'était pas une première pour tous. Donc, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy, donc maintenant je vais demander au Président de groupes de bien vouloir s'exprimer sur ce débat d'orientation budgétaire. Il y a donc eu tirage un sort et les premiers à s'exprimer donc, seront les socialistes et républicains.

M. DJEBARA. Bonjour à tous, Monsieur le Président, mes chers collègues, comme tous les ans nous avons ce débat d'orientation budgétaire et il nous faut prendre en compte les changements qui s'impose à nous. Mais certaines choses sont constantes. Ainsi la défiance du pouvoir national envers les collectivités et leurs élus se confirme. Les débats du dernier congrès de l'ADF l'ont bien illustré. Contrairement au souhait de certains, le Département est une collectivité utile et il est absolument nécessaire qu'elle puisse le demeurer. Le gouvernement n'a clairement pas pris la mesure des difficultés que les départements, dont le nôtre, rencontrent. La situation budgétaire de tous les départements dépend d'abord de deux éléments : premièrement la conjoncture économique, qui favorise ou non les recettes pour accompagner nos allocataires sociaux, deuxièmement de la situation institutionnelle des départements, du point de vue des charges transférées par l'état, à commencer par les AIS. Et en la matière, ce n'est pas un fonds de stabilisation de 115 millions d'euros pérennisé sur trois ans, qui est en mesure de répondre au reste à charge de 9 milliards d'euros pour les départements. Je rappelle, pour mémoire, que le cumul des charges transférées depuis 2004, non compensé pour la Seine-et-Marne, s'élève de l'ordre du milliard d'euros. La réponse de l'État n'est absolument pas à la hauteur des enjeux. Les incertitudes qui pèsent sur l'autonomie fiscale des départements nous inquiètent également car elles conditionnent notre capacité à mener, ou non, des politiques publiques utiles aux Seine-et-Marnais. La suppression de la taxe d'habitation reprend la même logique que celle qui a prévalu lors de la suppression de la taxe professionnelle. On dit vouloir supprimer un impôt injuste, plutôt que de le réformer, par là même, on en profite pour retirer des marges de manœuvre aux collectivités en asséchant leurs recettes. Concernant les départements, le gouvernement envisagerait de transférer la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal. Les départements seraient alors compensés par l'attribution d'une part de la TVA ou de la CSG. En définitive, il s'agit de remplacer une imposition locale avec un pouvoir de taux, par de l'impôt national réparti comme une dotation. Bien entendu, tout ceci se fait au détriment de l'autonomie fiscale des départements. Sans compter les fonds de compensation horizontaux qui rendront nos finances locales encore un peu plus complexes. L'illisibilité et donc l'absence de transparence de nos modes de fonctionnement renforcerait la défiance des citoyens à l'égard de leurs institutions. Enfin dernier signe de la suspicion du gouvernement à l'égard des collectivités, cette pseudo contractualisation sur la maîtrise des dépenses. C'est ce même Etat qui se désengage sur les collectivités et qui vient désormais leur donner des leçons sur la manière de gérer l'argent public. C'est insupportable car c'est profondément injuste. Monsieur le Président, nous aimerions vous entendre un peu plus fortement sur ces questions. Avez-vous décidé de baisser le pavillon qu'avait pourtant résolument porté vos prédécesseurs ? Dans cet océan d'incertitudes et de mauvaises nouvelles, seule consolation financière, les recettes des droits de mutation à titre onéreux augmentent de manière importante. Quelques marges de manœuvre sont ainsi permises. Parallèlement vous continuez de faire le choix idéologique du désendettement, à tout prix et sans demi-mesure. La dette, bien qu'importante, a toujours été maîtrisée, les graphiques sur le temps long le démontrent. En cette période de taux historiquement bas, période qui dure depuis plusieurs années, vous poursuivez votre course effrénée au désendettement. Je rappelle que la dette permet des investissements pour l'avenir. Un désendettement rendu possible aussi, grâce à l'augmentation de 15% de la fiscalité sur le foncier bâti, que vous avez décidé en début de

mandat et qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des Seine-et-Marnais. Dommage que vous ayez l'obsession du désendettement financier, mais que vous oubliiez la dette écologique et la dette sociale que nous portons tous collectivement.

Ainsi vos orientations budgétaires n'anticipe pas n'accompagne pas les grandes transitions de notre société. La première partie du mandat aura été celle de la casse généralisée des politiques publiques lancée par la précédente majorité. Il est regrettable que cette deuxième partie de mandat ne présente pas de nouveaux dispositifs pour les remplacer. En tout cas, à ce jour, nous ne les voyons pas venir. C'est une chose de dire dans vos documents, vouloir garantir à chaque Seine-et-Marnais un haut niveau de service public, et dans le même temps poursuivre des baisses importantes de subventions ou encore de ne pas remplacer les personnels, ou en emplois aidés dans nos agences routières, ou nos collèges. J'ajoute que la contraction toujours accrue de la masse salariale, uniquement perçue comme un coût, pèse lourdement sur certaines décisions en grande tension... euh, de certaines directions en grande tension. Je pense notamment à certaines directions de la DGAS, en ne remplaçant pas certains départs, vous faites prendre des risques importants à notre institution, dans le suivi de nos jeunes par exemple. Vous continuez d'évoquer votre livre blanc, mais vous semblez oublier de traduire les enjeux en actes concrets. Pour nous, il ne peut y avoir d'orientations budgétaires sans que ces orientations soient au service des grandes transitions et notamment, aux objectifs impérieux de développement durable de notre société. Il ne nous paraît pas pertinent de continuer à dépenser sans compter pour nos routes, sans investir encore plus et dès maintenant, dans des infrastructures de transport public avec nos partenaires. Contrairement au Gouvernement en place, sachons anticiper les changements et non les imposer brutalement. Il en est de même pour l'agriculture, si c'est un secteur économique important de notre territoire, il ne s'agit pas de notre cœur de compétence. Si nous devons ainsi continuer à financer l'agriculture, sachons au moins accompagner le changement des modes de production et de consommation pour une alimentation saine et une protection des sols et des rivières. Nos aides doivent être ainsi éco-conditionnées. Il en est de même en matière de contractualisation avec les collectivités. Nos divergences sur ce sujet sont réelles. Certes les communes et les intercommunalités se satisfont des aides que le Département peut leur accorder dans leurs projets. Mais le département doit avoir une ligne claire, il n'est pas là pour financer n'importe quel projet. Cessons cette logique de guichet qui ne prend pas en compte les caractéristiques de chaque territoire. Au contraire, il convient de donner plus et mieux aux projets qui font sens et qui répondent aux besoins utiles au plus grand nombre. Dans nos outils contractuels, nous devrions ainsi inclure des clauses environnementales. Il nous faut être les plus vertueux possible. Plus généralement, l'enjeu environnemental est bien trop absent de vos orientations. Le budget dédié à ces questions, en chute libre depuis 2015, le démontre parfaitement. Nous regrettons que la Seine-et-Marne ne soit pas dotée des moyens pour devenir un territoire exemplaire en matière environnementale, alors qu'elle dispose de nombreux atouts pour le devenir. Les grands discours sur les enjeux écologiques se traduisent malheureusement bien peu dans les actes concrets. L'environnement n'est pas un mode c'est une condition indispensable à la survie, à terme, de l'homme.

A chacun, selon son niveau de responsabilité, de faire œuvre utile. Outre la transition écologique, les enjeux liés à l'autonomie sont insuffisamment pris en compte dans vos orientations. La disparition des CLIC, au bénéfice des pôles d'autonomie plus larges, nuit à la nécessité d'une grande proximité. Il n'est d'ailleurs pas certain que la concentration des nouvelles structures permette des économies qui seront fléchées vers les personnes âgées ou en situation de handicap. Les solidarités constituent une large part de nos dépenses de fonctionnement, pour la plus grande partie, il s'agit de dépenses contraintes sur lesquelles nous n'avons peu de marge de manœuvre. Mais les moyens que nous accordons, ou non, à nos services, aux différents outils d'accompagnement traduisent une volonté. Je parle par exemple de l'insertion, ou de l'aide sociale à l'enfance. L'argent que vous consacrez pour donner corps à

vosre rhétorique sur la fraude au RSA, c'est autant d'argent qui n'est pas dirigé vers les accompagnateurs individuels des publics fragiles, d'autant plus que le nombre de bénéficiaires du RSA demeure en augmentation. La précarité est une réalité forte de notre société. Elle ne disparaît pas de manière brutale, même derrière des chiffres éventuellement bas du taux de chômage, même derrière les chiffres du pseudo juste droit auquel vous faites dire ce que vous souhaitez. La précarité semble devenue un élément inhérent à notre système. C'est contre cela qu'il faut se battre. Le Département doit demeurer en première ligne. Nous notons toutefois une amélioration en direction des MNA. Sans doute une prise en compte de nos remarques, j'ose espérer, à moins que ce soit le simple fait, effet de la condamnation de notre institution par la justice en la matière. Dans ce monde qui évolue vite, nous ne pouvons pas sous-estimer l'enjeu de la connaissance. L'éducation doit demeurer une priorité. Nos collègues doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires pour de bonnes conditions d'enseignement et nous devons aussi, car c'est une condition de notre actuelle attractivité, agir pour l'enseignement supérieur, en favorisant de nouvelles filières et en valorisant celles déjà présentes sur notre territoire. Enfin, toutes les transitions ne peuvent se faire sans émancipation, sans le rapport à l'autre. C'est pourquoi les crédits en faveur de la culture, du sport, de l'éducation populaire ne peuvent être réduits à des suppléments d'âmes. Nous continuerons à être vigilants pour que ces domaines, qui font l'objet de baisse considérable de moyens, cessent d'être sacrifiés. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous dites vouloir inscrire vos orientations budgétaires pour 2019 dans la même lignée que les précédents. Pourquoi refuser de voir que les choses changent, que de nouveaux enjeux s'imposent à nous et qu'elles nécessitent de nouvelles approches. On ne fait pas de politique autrement que sur des réalités, sachez les regarder, les anticiper, c'est aussi cela notre devoir d'élus responsables. Pourquoi refuser de prendre en compte une partie de nos visions des choses, ou du moins une partie, de la sorte, sans stratégie claire pour l'avenir, vous favorisez l'affaiblissement de notre institution et confortez ceux qui souhaitent la disparition, pure et simple des départements. L'avenir de la Seine et Marne dépend aussi de l'action des élus qui ont la charge aujourd'hui, même en difficulté, comme tous les autres départements, la Seine-et-Marne est pleine d'atouts, d'acteurs dynamiques et solidaires pour répondre aux besoins des territoires et de ses habitants. Reste à prendre les bonnes orientations pour en tirer le meilleur. Nous espérons pour notre part que vous saurez prendre en considération nos différentes remarques. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci la gauche républicaine économie et communiste, pardon. Marianne ?

Mme MARGATE. Merci Monsieur le Président. Donc ces orientations diffèrent, en effet des dernières, en cela et vous l'avez dit Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, que notre Département est maintenant soumis à ce pacte financier avec l'État, que vous avez signé en juin dernier. Pourtant on ne peut pas dire que cela modifie beaucoup les orientations de la politique départementale car jusqu'à présent, c'est bien la ligne, la même ligne de conduite que vous appliquez. Je reprends vos propos Monsieur le Président, lors de la séance de juin dernier, quand vous disiez : quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement nous n'avons pas attendu le pacte pour agir en responsabilité. Je vous rappellerai qu'en 2015 votre compte administratif en dépenses de fonctionnement est monté de 2%, 1,39% en 2016, et 0,51% en 2017. Si agir en responsabilité c'est autant comprimer les dépenses de fonctionnement, en effet, il y a un désaccord de fond. D'ailleurs Smaïl l'a évoqué, parce que cette compression, insupportable de nos dépenses de fonctionnement, contribue à l'effacement de notre institution en fragilisant durablement notre service public départemental et en rendant plus difficile pour nos personnels, l'exercice de leurs missions. Je pense aux personnels qui exercent dans les collèges. Aujourd'hui nous allons créer, et c'est tant mieux, de nouveaux collèges, il y a des besoins de personnels dans ceux existants et dans ceux à venir. Je pense aux salariés des maisons des solidarités, qui l'an dernier avaient exprimé leur colère et je ne pense pas que leur situation

se soit beaucoup améliorée. Et je pense à ceux des agences routières ou à tous les personnels de nos services qui mettent en œuvre le service public départemental, au quotidien, dans des conditions toujours plus difficiles, vu cette compression de la masse salariale.

Je voudrais pointer deux aspects de ces orientations budgétaires : un aspect concernant le SDIS, sont actées dans ses orientations budgétaires comme d'ailleurs, en décisions modifications numéro 2, est acté un changement important qui est le transfert d'un million, de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Donc je suis présente au conseil d'administration du SDIS et pour le coup ça m'interpelle, parce que je ne doute pas qu'il y ait des besoins d'investissement au SDIS, ça c'est une certitude, mais il y a également des besoins très fort en fonctionnement. Car elle a baissé les recettes de fonctionnement, ça agit directement sur les dépenses de personnel, les effectifs du SDIS diminuent. Ils sont plus faibles aujourd'hui, qu'ils ne l'étaient en 2016. Les effectifs opérationnels ont du mal à atteindre un certain niveau, qui a été fixé par le conseil d'administration. Et la charge s'accroît et pèse autant sur les effectifs opérationnels donc, que sur les postes d'administration. À cela s'ajoutent les besoins d'interventions exceptionnels, qui se multiplient, et récurrents alors qu'ils devraient être exceptionnels, ils sont maintenant récurrents, on le voit sur les inondations, à cela s'ajoute l'évolution démographique de notre Département, nous l'évoquons assez, la désertification médicale, qui pèse sur le fonctionnement de nos sapeurs-pompiers, les axes routiers surchargés etc. Apporter son soutien aux sapeurs-pompiers victimes d'agression, comme nous l'avons fait en février dernier, c'est bien, c'est juste. Mais leur donner les moyens nécessaires au plein exercice de leur mission, c'est tout aussi primordial et c'est la responsabilité de notre institution. J'ai surtout le sentiment que cet ajustement, qui fait baisser de 1 million le fonctionnement de notre subvention au SDIS, consiste pour le Département à se servir du SDIS comme d'une variable d'ajustement de son propre budget, et ça c'est inacceptable.

Je voulais, en deuxième point, évoquer les mineurs isolés. En effet comme l'a dit Smaïl, il y a des bougers pour autant, en DM1, j'avais demandé un bilan des actions engagées et également un plan d'action. Parce que les bougers ne sont pas mineurs, nous avons même ouvert en DM1, un crédit de 2 millions d'euros, que nous fermons en DM2 concernant l'acquisition de biens immobiliers et nous voyons ce budget porté à 7,5 millions, dans le cadre de ces orientations budgétaires. Manifestement, il y a un plan d'action sur des biens immobiliers, dont nous n'avons pas connaissance. Il y a des bougers avec ce protocole avec l'État. Je pense que sur un sujet aussi important, qui mobilise nos services, qui mobilise des opérateurs que nous avons, que le Département a désigné, qui a un impact financier tel, je pense qu'un plan d'action devrait être présenté à notre Assemblée, pour être discuté, qu'on prenne les choses en toute transparence, sur la question des mineurs isolés, sur leur poursuite de parcours d'insertion et leur insertion durable dans notre pays, dans les meilleures conditions.

Pour conclure, je m'étonne, j'avoue, à la lecture de ces orientations budgétaires, de ne pas voir inscrite un engagement relatif au fonds départemental d'investissement. Ce fonds départemental d'investissement, vous l'avez vu comme moi j'imagine, a été d'ailleurs voté par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, peut-être d'autres, je n'ai pas fait le tour, vise à ce que chaque département contribue à une certaine somme, en vue de ce fonds départemental d'investissement, qui serait doté d'un montant de 150 millions d'euros par an. Adossé à un établissement public, le département de Seine-et-Marne devrait y contribuer pour 2019, selon les annonces que nous n'avons pas dans cette assemblée, mais que nous avons par ailleurs, que nous pouvons trouver par ailleurs, à hauteur de 13 millions. Donc je m'étonne de ne rien voir indiqué, aucune orientation. Est-ce que le département de Seine-et-Marne ne contribuera pas à ce fonds départemental d'investissement ? Est ce qu'il se désolidarise de cette action, qui pourrait être intéressante, au demeurant, pour cofinancer des actions d'investissement d'intérêt général et interdépartemental. Donc je suis très étonnée de ne pas le voir inscrit dans ces orientations, ça fait un peu suite d'ailleurs, à l'absence de notre Département

à la dernière initiative qui était la signature, je crois, de ce fonds. Donc je voudrais, s'il est possible, des explications puisque 13 millions, si c'est bien 13 millions que le département de Seine-et-Marne doit apporter à ce fonds, 13 millions dans notre budget d'investissement ce n'est pas anodin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Monsieur le Président de groupe de la majorité.

M. THERIOT. Merci. Notre groupe se félicite, oui je voulais m'assurer que tout le monde soit bien réveillé. Non pas du tout. Notre groupe se félicite des orientations budgétaires que nous traçons à travers ce DOB. La maîtrise saine et vertueuse que nous insufflons au Département depuis 2015, nous permet de continuer à mener des politiques budgétaires, qui traduisent notre volonté d'avoir un budget sain et maîtrisé, sans obérer notre cœur de mission, que sont les politiques relatives aux solidarités, aux collèges et aux routes, tout en continuant d'impulser des politiques volontaristes comme dans le domaine de la Jeunesse, des Sports, de la Culture, afin que le Département demeure un acteur de proximité et d'action territoriale. J'en profite pour rebondir sur les propos de notre président, le lancement de Job 77, mercredi dernier, a été une preuve évidente d'une action de solidarité et d'insertion efficace par l'emploi. C'était très impressionnant lorsque nous avons vu l'un des bénéficiaires du RSA, qui par ce service, a retrouvé un emploi. C'est une vraie récompense du travail de notre majorité. Si l'on juge la qualité et le sérieux d'un budget, à l'équilibre entre son désendettement et ses investissements, nous pouvons être fiers du travail que nous avons collectivement mené. Sur le critère du désendettement d'abord, nous avons fait un effort considérable. J'en veux pour preuve, par exemple, la diminution des frais liés à la dette départementale qui baisse de 15% d'année en année, ce qui est très important et traduit les efforts de désendettement entrepris depuis notre arrivée aux affaires. Ce désendettement ne brigue pas nos investissements, qui traduisent notre ambition pour l'avenir de Seine-et-Marne. Ainsi, nous augmentons de près de 11% le budget consacré à l'indispensable aménagement et développement du territoire et concrètement pour les routes, pour les transports, comme pour la protection de l'environnement. Nous investissons pour notre jeunesse, pour la réussite scolaire. Plus de 75 millions d'euros, liés à la construction des huit collèges, que nous avons actée au début de la mandature. Nous investissons pour les personnes âgées et les personnes handicapées, les plus faibles d'entre nous, pour augmenter le nombre de places dans les établissements d'hébergements et les maisons de santé, fidèles à la mission de solidarité du Département, avec un budget qui augmente de plus de 40%, 4,6 millions d'euros, contre 1,4 millions en 2018. Dans un contexte national de tension fiscale, les Seine-et-Marnais peuvent donc être assurés de la bonne gestion de leur département. Parce que nous sommes des élus de proximité, des élus de terrain, nous connaissons les difficultés de bon nombre de nos concitoyens, c'est honorer la confiance qu'ils nous ont fait il y a trois ans, que de gérer de manière saine et rigoureuse l'argent public. Dans sa lettre au général X, Saint-Exupéry disait : « notre rôle n'est pas de prévoir l'avenir. Il est de le permettre. » C'est ce que nous faisons, nous nous y étions engagés. Parole donnée parole tenue merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, quelques mots de synthèse. Bien évidemment je partage tout à fait les propos de notre ami Jean-Louis THERIOT, par rapport à la consistance et à l'ambition de notre de nos orientations budgétaires, qui permettront d'avoir un budget fort et répondant aux préoccupations de l'ensemble des Seine-et-Marnaise et des Seine-et-Marnais. Si je suis d'accord sur l'introduction qui a été faite et sur la première partie de l'argumentaire développé par Smaïl, qui reprend d'ailleurs ce que j'ai dit en introduction, c'est pour ça que je suis un peu surpris qu'il ait été évoqué le fait que le Département ne portait pas une voix forte sur ces problèmes de constat de la situation des collectivités locales par rapport à l'État, et les préoccupations que nous avons sur le risque de perte d'autonomie fiscale, ça été clairement évoquée, sachez que sur ce point, nous sommes également en pointe pour éviter que cela arrive. Et les autres critiques qui ont été évoquées, je crois que l'on est dans du procès d'intention. Quand nous avons été élus, nous avons défini une stratégie claire pour remettre en place la

situation dont nous avons hérité en 2015, et qui je vous le rappelle, est sensible sur l'aspect financier, elle n'était quand même pas brillante, c'est le moins que l'on puisse dire. Et pour avoir une politique, encore faut-il en avoir les moyens. Et la remise en état de nos finances a été la première partie de cette stratégie à laquelle Jean-Jacques BARBOT s'était attaqué avec des résultats, qui aujourd'hui, nous permettent de lancer des opérations innovantes et fortes, en particulier comme cela a été dit, au niveau de l'investissement. Parce que sans moyens, on peut avoir de belles paroles, mais on ne peut pas avoir de belles actions. Et nous, nous tenons à avoir de belles actions et en particulier au niveau de l'investissement. Et dont je ne rappellerai pas les chiffres sur l'épargne, sur la maîtrise des frais de fonctionnement. Alors la dette, bien sûr, ce n'est pas du désendettement pour faire du désendettement, ça n'a aucun sens. C'est d'avoir la possibilité d'avoir des finances saines par une dette raisonnable et contenue, pour pouvoir faire de l'investissement. Et quand vous regardez l'évolution de l'investissement qui est proposé dans le DOB, on voit qu'il y a une augmentation très importante. Nous n'aurions pas pu le faire, s'il n'y avait pas eu de désendettement préalable et une remise en état de notre épargne brute, c'est clair, les rapports des banquiers et des agences de notation sont clairs là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté et sans finances saines et sans finances qui ont une perspective de garder ce bon niveau. Eh bien, on ne pourrait pas se lancer dans des opérations d'investissement importantes. Ce qui nous permet aussi de déterminer nos choix politiques et nos choix politiques sont clairs, il n'y a pas de diminution dans les subventions ou alors j'ai mal lu les chiffres que Daisy nous a présenté et que nous avons validés. Ou il y a-t-il des diminutions dans le sport ? Ou y a-t-il des diminutions dans la culture ? Pas du tout. Si la diminution au niveau de la culture, il y a une diminution au niveau de la culture, c'est tout à fait ponctuel et normal, puisque cela avait été surabondé l'année dernière, avec la manifestation des lumières de la paix. Donc on revient, bien évidemment, on enlève la subvention exceptionnelle, mais pour le sport, pour le reste, il n'y a absolument pas de diminution. Ou alors il y a un problème de lecture des chiffres, pour les de solidarité également, au niveau du personnel, il est tout à fait clair et les consignes entre guillemets qui ont été données aux agents, est de dire qu'il n'y a pas de gel. Donc on est tout à fait dans des turnovers tout à fait classique, sans volonté de diminuer les moyens donnés aux services pour assurer leur mission. Sur les politiques contractuelles, alors ça c'est une critique que l'on entend à chaque fois. Comme quoi nous financerions des opérations qui ne correspondent pas aux besoins du territoire. Mais qui mieux que les élus locaux connaissent les besoins de leur territoire. Moi je me vois mal dire à une commune rurale qui veut refaire 100 mètres de route, ou lui dire non il vaut mieux refaire la classe d'école. Non, c'est eux qui connaissent les besoins de leur territoire. C'est eux qui connaissent ce qu'ils doivent faire dans leur commune ou dans leur intercommunalité. Bien évidemment, s'il y avait des projets farfelus, nous interviendront mais il faut faire aussi confiance aux élus locaux. Dans votre discours, vous dites que l'État ne fait pas confiance aux départements ou aux élus locaux. Je suis d'accord avec vous, mais pourquoi alors dire que le Département ne doit pas faire confiance aux élus territoriaux des communes et des intercommunalités. Il faut de la cohérence dans le discours, soit on fait une confiance à l'ensemble des élus locaux. L'État doit faire confiance aux départements, aux régions et aux autres élus. Mais nous les départements, devons aussi faire confiance aux élus locaux qui connaissent bien mieux le territoire et qui ont une approche beaucoup plus fine.

Au niveau de l'environnement, il n'y a pas de désengagement. Notre volonté sur l'eau, l'assainissement, les ENS sont confortées. Et je dirais que vous critiquez notre engagement au niveau de l'agriculture. Mais l'agriculture, c'est quelque chose d'important pour la Seine-et-Marne et pour la région. Et deuxièmement, je vous rappellerai que nous le sommes en train de mettre en place avec Bouvier, une plateforme d'approvisionnement pour les collèges. Et là nous sommes dans un cercle vertueux. Cela va permettre aux agriculteurs locaux de continuer à exploiter, de modifier peut-être un petit peu leur type de production pour correspondre mieux

aux besoins, de limiter l'empreinte carbone parce que les approvisionnements seront de façon locale. Là on est vraiment dans l'écologie de proximité et de l'environnement de proximité et qui est vertueux. On n'est pas à mettre des taxes sur l'essence ou sur les produits agricoles Seine-et-Marnais, mais au contraire on va permettre aux agriculteurs Seine-et-Marnais de trouver des débouchés pour alimenter nos collèges. Et sachez que d'autres départements, et la Région est intéressée par cette démarche. Donc, nous sommes tout à fait novateurs dans un domaine d'environnement et de produits locaux, qui d'ailleurs sont très demandés par les parents d'élèves. Quant aux SDIS, c'est vrai qu'il y a eu une variation entre l'investissement et le fonctionnement, mais il n'y a pas de diminution de notre contribution. Aux SDIS, globalement, c'est la même chose, donc ils ont le même montant. Effectivement, il y a une partie du fonctionnement qui est passée en investissements. Mais pour eux, par des effets comptables qui ont été validés d'ailleurs par la trésorerie, ça n'empêchera ça ne diminuera pas leurs moyens en fonctionnement. Voilà, donc c'est clair là-dessus. Alors, nous avons tout à fait conscience que sur le SDIS, il y a des activités qui se développent et qu'il faudra certainement, dans les années à venir, prévoir des augmentations pour que le service tout à fait exceptionnel, qui est rendu par le Service départemental d'incendie et de secours, puisse se pérenniser au profit des Seine-et-Marnais. En ce qui concerne les MNA, il y a eu des avancées importantes, en particulier avec la préfecture avec la justice, tout ça se met en place par un certain nombre de conventions et donc nous serons en capacité, d'ici quelques mois plus certainement avant la fin de l'année, d'avoir un plan d'action, et bien évidemment de le mettre en discussion au sein de l'Assemblée Départementale. Quant au fonds départemental d'investissement, alors nous avons une dernière réunion de calage, c'était hier soir ou plutôt avant hier soir, avec l'ensemble de mes collègues présidents de département, dans lequel nous avons définitivement adopté ce système. Et les deux départements qui ont délibéré vont devoir reprendre les délibérations. Puisque des fois, à vouloir aller trop vite, ça fait peut-être un effet politique mais ça ne fait pas une efficacité technique.

Donc ils vont devoir reprendre la délibération parce qu'ils ont voulu aller plus vite que la musique, il y avait un certain nombre de choses qui juridiquement n'étaient pas encore calées. Donc il est clair que le Seine-et-Marne, qui a été moteur dans cette opération, va participer. Il y aura une délibération à prendre, comme l'ensemble des sept départements d'Île de France, lors de la prochaine séance en décembre. Puisqu'au-delà d'un principe de solidarité, nous allons être contributeurs bien évidemment, mais nous allons recevoir plus que nous allons contribuer. Mais pour l'instant les chiffres ne sont affinés, c'est pour ça que ce n'est pas encore inscrit au DOB. Mais bien évidemment, une fois que les choses seront calées définitivement, il y aura certainement une inscription au BP, mais comme on veut le faire avec la sécurité et la sûreté nécessaire pour ne pas fausser les comptes. Parce que si on avait inscrit en investissement plus de recette que de contributions, vous nous auriez demandé sur quelle délibération et en fonction de quoi. Ce à quoi je n'aurais pas pu vous répondre, puisque ce n'est pas encore calé. Voilà, c'est juste une intervention et c'est aussi une façon de travailler dans la transparence et surtout dans la sécurité des dépenses du Département. Donc je crois qu'en fin de compte, ce DOB permet à la fois de répondre aux contraintes de l'État, et on l'a bien vu sur les 1,2% mais aussi sur les contraintes d'aides sociales et sur les MNA, d'avoir toujours une fiscalité stable. Bien évidemment elle était alimentée une fois mais je rappelle que c'était un héritage qu'il nous fallait assumer. Et de permettre que cette sécurité fiscale et financière soit pérenne. Et c'est ce que nous faisons. Je ne reviendrai pas sur l'investissement qu'il y a en hausse, de façon très importante, et nous avons un fonctionnement qui correspond tout à fait aux besoins, à la fois des Seine-et-Marnais et notre territoire. Donc je vous invite à poursuivre cette politique ambitieuse que nous allons mener ensemble pour le Seine-et-Marne. Merci.

Donc je vous demande de prendre acte de... ah pardon.

M. ÉBLÉ. Monsieur le Président, vous m'excuserez d'intervenir après vous mais il y a un ou deux éléments qui me paraissent nécessiter quand même un petit éclairage. Vous contestez la vision exprimée par le Président du groupe auquel j'appartiens, sur la baisse des subventions. De la même façon, tout à l'heure, Daisy nous indiquait qu'il n'y avait pas d'inflexion fiscale. Ou encore, vous mettez en cause un certain nombre d'éléments dénoncés par Marianne MARGATE, à juste titre, concernant l'évolution des moyens du SDIS. Dans tous les cas, pour ce faire vous regardez les chiffres de l'année dernière. Mais nous ne sommes pas élus année par année, nous sommes élus sur une mandature de six ans. Vous nous permettrez de porter le regard de façon un tout petit peu plus élevé, sur une période un peu plus longue et de comparer, en particulier, par rapport aux responsabilités, j'y avais pris ma part, d'une ancienne majorité, puisque vous continuez à la dénoncer. Permettez-moi de vous dire que, bien-sûr, je dirais la fiscalité, singulièrement le taux de foncier bâti, est le plus élevé que les Seine-et-Marnais n'aient jamais connu. Et chaque année, vous refusez les suggestions que nous avons faites, dont baisser le taux de façon à revenir à un taux ancien. Donc la pression fiscale, la vôtre, c'est celle qui pèse le plus durement sur les Seine-et-Marnais, de toute l'histoire de notre collectivité. Voilà la réalité et vous pourrez prétendre que vous n'avez pas changé le taux, dès l'instant où vous l'avez voté, il fut quelques années à un certain niveau, et que vous n'y revenez pas. Excusez-moi de vous dire que, bien-sûr, c'est très élevé. C'est tellement élevé que je dirais que l'excédent de produit était, je dirais, en clôture d'exercice du même montant que le supplément de produit voté par cette augmentation fiscale. Autant dire il aurait pu être possible d'équilibrer nos comptes, sans l'augmentation fiscale à laquelle vous vous êtes prêté. Et donc évidemment comme vous l'avez observé, même avec la vue basse comme nous le dénonçons, vous étiez bien obligé de vous en apercevoir. Évidemment, maintenant vous redistribuez un petit peu et vous pouvez remettre un peu sur les subventions. Mais comparez les subventions avec les chiffres de 2015 et vous verrez que, y compris en matière sportive ou dans d'autres domaines, les subventions que vous nous proposez de voter restent toujours inférieures cette année. Voilà la réalité des chiffres, elle est incontournable ce n'est pas de la politique, c'est de l'arithmétique.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, sur l'intervention, d'abord je voudrais dire que s'il y a eu un changement de majorité en 2015, c'est que les Seine-et-Marnais ont ... l'ont approuvé. Oui et nous avons été clairs, et nous avons été clairs dans l'affaire. Et si je rappellerai, mais je ne veux pas être cruel une nouvelle fois, que si nous avons dû augmenter les taux c'est que nous étions à la limite de la rupture.

M. ÉBLÉ. 40 millions d'excédents de clôture en fin d'exercice.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, aujourd'hui, mais pas en 2016. Et qu'aujourd'hui ça nous permet d'avoir, comme je l'ai dit tout à l'heure, une situation financière forte qui nous permet d'investir très fortement. Bien-sûr mais c'est eux aussi qui auront les investissements. Oui et les collèges que nous faisons, c'est bien... Non mais là, on a augmenté une fois et depuis on ne l'a pas augmenté. Là on raisonne de budget en budget

M. ÉBLÉ. Chacun appréciera. Donc il est au niveau plus élevé, vous n'y touchez plus ?

M. LE PRÉSIDENT. Il est au niveau auquel on a dû le mettre. Il est au niveau auquel on a dû le mettre par rapport à la situation, telle qu'elle était en 2015. Voilà.

M. ÉBLÉ. Donc on produit 40 millions pour faire 40 millions d'excédent. Vous m'excuserez de considérer que ce n'était pas une obligation.

M. LE PRÉSIDENT. C'était une obligation ou autrement, je vous rappellerais qu'en 2015 le résultat de l'épargne nette était pratiquement... était de 600 000 euros sur le budget de plus d'un milliard. Donc on était quand même dans une situation plus que critique. Voilà. Oui Arnaud.

M. DE BELENET. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Chaque année j'évoque un sujet depuis 2011, au moins une fois par an. Mon intervention ne vous étonnera pas

en ce DOB, qui est celui de la MDPH. Et nous avons en 2012, engagés une mission qui a remis un certain nombre de préconisations, qui ont été adoptées à l'unanimité à l'époque. Chaque année depuis 2012, un petit point est fait sur la mise en œuvre de ces préconisations, plus ou moins exhaustifs. La tonalité, chaque année, depuis 2012, était plutôt positive et nous percevions sur le terrain l'amélioration de la situation. Cette année, je réitère cette demande de points annuels formalisés en séance, par une communication lors d'une prochaine séance, du vice-président en charge du dossier. Et je le fais avec un petit peu moins... un peu plus d'inquiétude que d'habitude, parce qu'à l'aune des contacts sur le terrain, il me semble que nous ne sommes plus en voie de progression dans les délais de traitement et la qualité du traitement, de nos Seine-et-Marnais les plus défavorisés. Alors, je ne polémique, ce n'est pas le sujet, mais comme chaque année, je demande un petit point et je vous fais part de mon inquiétude sur ce sujet, qui me semble absolument essentiel dans la fonction de solidarité qui est la nôtre. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, simplement un mot là-dessus, sachant que c'est vrai que Laurence et Bernard se sont beaucoup occupés de cette affaire de la MDPH. L'objectif c'est que l'on en soit, avant la fin du mandat, tout à fait dans des délais légaux et dans les procédures. Alors c'est vrai qu'il y avait eu un rattrapage, parce qu'il y avait eu aussi un laisser-aller et des difficultés de traitements des dossiers, qui avaient fait que nous avons pris des délais très, très, très importants. Il y a une amélioration qui a été faite, et aujourd'hui nous nous sommes heurtés à des problèmes d'expertise médicale. C'est à dire que les délais ont un petit peu augmenté parce que nous ne trouvons pas de médecin pour instruire les dossiers. Voilà, donc nous sommes en recherche de ces praticiens, pour pouvoir instruire les dossiers. Donc il y a un problème technique qui fait que le système s'enraye un petit peu. On espère pouvoir remettre les choses en route, puisqu'elles étaient bien parties et qu'on espérait que ça aille beaucoup plus vite. Mais il y a un problème pratique. Et donc on est en train de voir pour un certain nombre de dossiers, si les infirmières ne peuvent pas faire les expertises à la place des médecins. Et donc tout ça c'est en cours. Ce sont de nouvelles procédures qui sont en place, que l'on devrait pouvoir entériner, ce qui devrait permettre de revoir la progression de l'amélioration sur la MDPH. Et l'on peut faire un point, bien évidemment, dans quelques mois pour voir si l'amélioration se poursuit.

Mme GOBERT. Moi je surenchéris sur ce que vient de dire Arnaud, effectivement il faudrait qu'on puisse le faire relativement rapidement. Et je pense qu'il a eu raison de parler de 2012, avec l'effort qui a été fait, vous vous retapez sur une situation c'est... Pardon ? ...dans la douleur, mais en tout cas ça a été fait. De toute façon ça a été fait nationalement, avec des orientations au niveau national de ces questions-là. Nous, je pense que nous avons eu un débat extrêmement nourri à la MDPH dont je pourrais rendre compte, la prochaine fois que nous aurons à en parler, et notamment sur le point dont vous parlez, qui est effectivement le déficit de médecins qui répondent aux offres, que nous retrouvons sur l'ensemble de nos territoires et l'ensemble de nos structures, mais qui ne saurait, après, amener à des réponses dégradées. D'où l'enjeu est effectivement de ne pas attendre plusieurs mois pour qu'on puisse avoir ce point et ce débat au sein de l'assemblée et que ça ne reste pas confiné à la MDPH.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Alors, est-ce qu'on a pris acte ? Alors je vous demande de prendre acte du DOB. Parfait.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer maintenant à la DM 2018. Alors, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, vous avez eu sur table l'amendement, une proposition d'amendement et le Président vous en a parlé. Ça concerne deux points : le numéro un c'est l'aide d'urgence qu'on vous propose pour le département sinistré de l'Aude. Le point 2 c'est un point d'équilibre de la DM2, qu'on n'avait pas pu anticiper, mais c'est un montant de 5 500 euros sur une opération 2018. Le point numéro 3 de cet amendement, c'est une demande d'acompte prévisionnel pour le mois de décembre 2018, par la CAF de Seine-et-Marne, au titre du RSA, pour 14 millions. On n'avait pas pu, non plus, identifier ça au préalable. Donc en correction de la délibération du projet DM2 et on va passer, donc vous avez un PowerPoint pour vous présenter la DM2. Comme vous vous le savez, toute décision modificative de fin d'exercice, c'est une modification d'équilibre. On va ajuster les dotations budgétaires prévisionnelles, en fonction de l'exécution réelle. Donc certains postes budgétaires vont être augmentés, d'autres diminués, tant en recettes, qu'en dépenses. Les écarts sont généralement réduits, et comme pour toute décisions modificatives, les marges de manœuvre qui peuvent être dégagées sont consacrées prioritairement à l'augmentation de l'autofinancement des dépenses d'équipement et donc, à la réduction du recours à l'emprunt, conformément à notre politique volontariste. En ce sens, les hausses de dépenses répondent en général à des contraintes et non au lancement de nouvelles opérations d'investissement, ou en intervention de fonctionnement dont la réalisation serait, par ailleurs, très incertaine puisque l'exécution budgétaire ne compte plus qu'un mois. Donc on peut passer sur la première diapositive. Donc la DM2, pour 2018, respecte cet objectif avec un ajustement de dépenses de fonctionnement très limité, puisque le complément global de crédit est de 0,4 millions d'euros, soit seulement 0,03% des crédits inscrits après la DM1. Ainsi, et c'est pour le Département une sécurité évidente, les crédits ouverts se limitent au plafond du pacte financier déterminé pour l'exercice 2018. Comme en 2017, les dépenses de fonctionnement du secteur social sont impactées, notamment par l'accueil des enfants en établissement, dont les mineurs non-accompagnés. La protection de l'enfance nécessite globalement une dotation complémentaire, vous avez le détail sur cette diapositive. Donc on aura une dotation complémentaire de 7,1 millions d'euros. Au vu des derniers appels de fonds de la CAF, et j'en ai reparlé dans la DM, le Département doit prudemment abonder les crédits ouverts au titre des allocations et RSA, de même, les crédits sont augmentés de 1,7% pour les actions en faveur des personnes âgées, alors que ceux alloués aux personnes handicapées sont minorée de 2 millions, pour suivre le rythme des paiements constatés sur l'année. Au total, la mission solidarité présente en DM2 une hausse de crédits de 7,6 millions d'euros, alors que les autres missions permettent de compenser les diminutions, pour des raisons dont je vous ai détaillé. Et vous avez le détail sur cette diapositive. Concernant maintenant les recettes réelles de fonctionnement, c'est une augmentation à la hausse de 23,4 millions d'euros, qui est opérée, et résulte principalement, et on fait chaque année la même, comme on prévoit sur notre BPI, une DMTO des droits de mutation, avec prudence. Donc on a les résultats, on est plus proches de la réalité et donc on augmente les droits de mutation de 15 millions. Donc au total c'est un total de 235 millions pour l'exercice, contre 220 qui avaient été budgétés.

Les autres recettes de fonctionnement feront l'objet de correctifs, qui se soldent par une progression de plus 4,1 millions d'euros, dont la moitié résulte des corrections du reversement sur les fonds de péréquation et solidarité des DMTO. Et vous avez tout le détail.

Ensuite sur la diapositive suivante, dès lors que, par différence entre ces ajustements de dépenses et de recettes, la section fonctionnement dégage une épargne supplémentaire de 23 millions d'euros, qui va nous permettre d'améliorer l'autofinancement des dépenses d'équipement. Donc vous avez pour rappel, les différentes masses pour l'exercice 2018, donc on était sur un BP au départ à 178,1 millions, une première DM avec une hausse de 7,6 millions,

une DM2 qui est une baisse de 3,4 millions, donc fini les crédits de paiement à 182,4 millions, contre un compte administratif 2017 de 154,4 millions d'euros. Donc vous avez les principales directions et les principaux budgets de 2018, qui sont rappelés après DM2, qui sont listés, vous avez le détail, je peux les reprendre mais je pense que tout le monde a les données. Et vous avez vu que c'était un équilibre entre les différentes missions.

Concernant la prochaine diapositive, les recettes définitives d'un investissement hors emprunts, sont quant à elles ajustées à la marge, on est à moins 1 million d'euros. Un ajustement de 3,4 millions permet de se caler au rythme des réalisations. Après une baisse de 2,5 millions d'euros du montant des amortissements de la dette, soit au total 69,5 million d'euros après la DM2. Le Département peut diminuer le recours à l'emprunt, pour financer les dépenses d'équipement de 2018, à hauteur de 27,9 millions d'euros. Donc le besoin budgétaire d'emprunt est ainsi ramené, pour 2018, à 41,4 millions d'euros seulement, alors que l'amortissement de la dette long terme du Département, devrait atteindre 69 millions et demi.

Donc sans même intégrer les taux d'exécution sur les dépenses et les recettes budgétés, il est donc certain que l'endettement du Département diminuera à fin 2018, comme ce fut déjà le cas fin 2016 et 2017. Il devrait passer de 785,6 millions d'euros à fin 2017, à 757,5 millions d'euros au maximum. Le niveau d'endettement est également conforme au pacte financier. La trajectoire financière définie pour l'exercice 2018 est donc confirmée par cette décision modificative 2, le Département se dote des moyens de relancer les dépenses d'équipement, au cours des prochaines années dont 182,4 millions d'euros en crédits inscrits après DM2, tout en réduisant son endettement.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Alors donc, intervention des Présidents de groupes... Ce n'est pas le même ordre. On commence par donc, le groupe majoritaire.

M. THERIOT. Monsieur le Président merci. Notre groupe se félicite et tient à souligner la qualité des prévisions dans l'établissement, de notre budget, qui se lit dans des ajustements, somme toute, très limités que nous votons aujourd'hui. Puisque le complément global des crédits de cette DM2 représente seulement 0,03 des crédits inscrits après DM1. Ceci traduit la vraie lucidité et la grande sincérité dont nos exécutifs successifs et notre majorité ont fait preuve dans la construction du budget du Département. J'y ajoute l'excellent travail des services, évidemment. La vérité impose de dire que le seul dérapage budgétaire, comme en 2017, est lié aux dépenses de fonctionnement du secteur social, lourdement impacté par l'accueil des mineurs non-accompagnés. À ce titre, la protection de l'enfance nécessite une dotation complémentaire de 7,1 millions d'euros. Si l'on change d'échelle, il faut avoir en tête que pour notre Département, la charge des MNA, qui était de 11,5 millions en 2015, dépasse les 30 millions en 2018, et nous n'aurions pas mis un coup de frein dans l'organisation que nous avons mis, on nous avait annoncé jusqu'à 34 millions. Conformément à notre vocation de proximité, nous, les départements, nous sommes en charge de l'Aide sociale à l'enfance, mais il est évident que nous n'avons aucune prise sur les flux migratoires. Autrement dit, le seul dérapage important de notre budget concerne une politique qui relève de l'État, une politique que nous n'avons pas choisie et que nous subissons, sans être compensée par le budget de l'État. Nous ne voyons aucune difficulté à faire ce que nous faisons, encore faut-il que l'État assume ses responsabilités financières. Enfin ces ajustements financiers n'impactent pas nos politiques mais résultent pour certaines, du décalage des échéances de paiements, et l'essentiel est préservé, notre Département se dote à la fois des moyens de relancer ses dépenses d'équipement, au cours des prochaines années comme nous venons de le voir avec le DOB et dans le même temps, nous parvenons à continuer notre trajectoire vertueuse. Pour toutes ces raisons, je salue la qualité du travail que nous avons collectivement effectué dans l'exercice en cours et qui témoigne de notre gestion rigoureuse des deniers publics. La mission que nous ont confié les Seine-et-Marnais et dont, je sais que notre vice-président aux finances, et j'en profite pour la remercier, s'acquitte avec beaucoup de rigueur.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, la gauche républicaine, Marianne.

Mme MARGATE. Merci Monsieur le Président. Donc on pourrait penser, comme vous l'avez dit madame la vice-présidente, que cette décision modificative n'apporte que des ajustements mineurs à notre budget. À notre sens, ce n'est pas tout à fait le cas. Évidemment, l'orientation générale reste la même, mais il y a des infléchissements dans certains domaines, qui témoignent de la vitalité, ou non, de la mise en œuvre de nos politiques départementales en faveur des Seine-et-Marnais. Quand je parle de vitalité de mise en œuvre, je ne pense évidemment pas aux services départementaux qui accomplit, je n'en doute pas leur travail, mais plutôt de l'engagement de l'exécutif à mettre en place certaines politiques. Je ne reviendrai pas sur la question du SDIS, Monsieur le Président, je vous ai entendu, je serai très attentive à ce qu'il en sera et j'ai aussi entendu la nécessité, à un moment donné, d'augmenter les moyens de ceux du SDIS pour faire face à ces... pour faire face à l'ampleur des besoins, sachant qu'en plus la contribution du Département n'a pas augmenté depuis 2010. Donc ça fait 8 ans, bientôt 9, et je pense qu'en effet il faut se réinterroger sur l'engagement départemental. Je prendrai, dans cette décision modificative, un trait qui me semble assez saillant, c'est l'effondrement des crédits destinés à la politique d'insertion pour les allocataires du RSA. Après une baisse de 460 000 euros en DM1, ce sont près de 13%, donc près de 900 000 euros de crédits en moins que capte cette DM2. Ce que confirme DM après DM, votre politique, ce qui confirme DM après DM, c'est que votre politique du juste droit est avant tout, ce que nous dénonçons : une politique de sanction et non d'accompagnement vers l'insertion et le retour dans l'emploi. J'ai bien entendu que le job 77 était maintenant l'alpha et l'oméga de notre politique d'insertion. Je serai attentive au bilan qui en sera fait, où on présume d'un succès, alors même qu'il vient juste de commencer. Je pense qu'on pourrait en tirer le bilan dans un an et ce sera sans doute très intéressant de pouvoir en discuter en séance. Sur la question des contrats aidés, vous aviez annoncé en février dernier, à l'occasion du rapport relatif à la convention d'objectifs annuels, que la collectivité soutiendrait 320 emplois en CUI. Dans ces DM, ce chiffre a chuté à 265, bien loin de l'engagement de notre collectivité pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. Pourtant nous avons, ensemble, pris l'engagement, enfin souligné l'importance de ces contrats aidés, lorsque le Gouvernement avait sabré largement ses financements en leur faveur. Donc je suis étonnée de cette chute, qui ne correspond pas à l'engagement que vous aviez pris, alors. Sur la question de la politique jeunesse, on la voit s'éroder au fil des décisions modifications. Moins 16% en DM1 auxquels s'ajoutent -14% en ces DM2. Et je terminerai sur un point qui est l'aide et le soutien des femmes victimes de violences. Je trouve dommage, qu'à quelques jours du 25 novembre qui est la Journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes, on voit que ces crédits rétrécissent comme peau de chagrin, au fur et à mesure des DM. Bien loin de l'ambition, même modeste, qui avait été affichée au budget, ce sont près de 20% de crédits en moins qu'on cumule ces deux décisions modificatives et je pense que dans ce domaine, comme dans d'autres, dans ce domaine notamment, il y aurait fort à faire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Alors, Smaïl.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette décision modificative était effectivement assez technique, avant tout. Je ne reviendrai pas sur les remarques que vient de formuler Marianne, que nous partageons, ainsi nous n'aurons qu'une remarque et qu'une question. La remarque tout d'abord. On note tout d'abord que cette DM2 permet d'inscrire 15 millions d'euros de recettes supplémentaires, au titre des DMTO. Cela fait suite à plusieurs augmentations successives, cela indique clairement une reprise économique en cours. C'est une bonne chose. L'utilisation de ces recettes supplémentaires, à la réduction de l'emprunt, démontre que la hausse de la fiscalité n'était pas nécessaire. La question maintenant. Vous aviez présenté vos crédits en faveur de la lutte contre la radicalisation comme une grande avancée, or il est

indiqué dans le rapport, je cite, les subventions accordées à la lutte contre la radicalisation ne sont pas mises en œuvre. Pourrions-nous avoir plus d'éléments et de détails sur ce sujet ? Je conclus simplement en vous disant que cette DM étant dans la logique du budget primitif nous ne la voterons pas.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci de ces commentaires. Je voulais simplement faire deux ou trois points sur les politiques d'insertion du RSA, le budget n'a pas diminué, simplement, il est réparti de façon autre, en particulier les crédits qui sont, pour RSA liés à Job77 et ne sont pas dans les mêmes comptes que ceux où ils étaient l'année dernière. Et il y en a une partie, également, qui est partie sur le budget de CMA pour l'insertion. Donc globalement il n'y a pas de diminution, il y a une répartition des comptes légèrement différente et je rappellerai que sur le suivi des allocataires, sur les référents individuels, en 2015, il y avait 69%, je crois, des allocataires qui étaient suivis individuellement. Aujourd'hui nous sommes à 90%. Donc il y a eu une évolution et il n'y a pas de diminution du budget. Sur les CUI, alors la base, la base contractuelle est de 320 et nous n'employons que 265, c'est à dire que nous n'employons en fonction de nos besoins. Donc n'est ce n'était pas un engagement d'en prendre 320, c'était simplement le fait de dire, voilà, on peut aller jusqu'à 320, et donc nous utilisons les 265. Quant aux femmes battues, où des femmes donc, je vous rappelle que nous avons donné la possibilité sur des logements qui n'étaient pas utilisés par du personnel, par exemple, et bien que ces logements soient, en priorité, mis à disposition de ces personnes en difficulté. C'est pour dire qu'on ne se désengage pas de ce type d'actions. Et sur la radicalisation, donc les opérations sont en cours pour apporter plus de précisions, mais il ne semble pas qu'il y ait des... voilà, on refait les mêmes opérations que l'an dernier, donc pas de... Normalement il n'y a pas de... voilà, donc on va apporter une précision, mais globalement il n'y a pas de... il n'y a pas une volonté de diminuer l'opération au contraire. Donc avec les collègues etc., avec le personnel, il y a eu un certain nombre d'opérations qui ont été menées. Voilà, donc il n'y a pas eu de soucis de particuliers. Donc en fin de compte, cette DM2, comme cela a été dit, elle est très limitée puisqu'elle représente 0,03% de notre budget. Donc les quelques explications que j'ai pu donner démontrent que on n'a pas de... On est pratiquement que sur du technique, des ajustements entre les moyens que nous avons mis à disposition et la consommation des crédits actuels, donc qui permet d'ajuster de façon tout à fait correcte. Et je reprends la remarque de dire que les prévisions ont quand même été très bien faites, ça veut dire que nous avons un budget maîtrisé et qui permet de bien garder le cap et d'avoir une vision claire et nette de ce qui se passe au niveau du Département et de bien aussi avoir une ligne pour l'avenir. Et là on ne peut remercier, bien évidemment, que les services qui restent dans les budgets qui leur sont alloués et les finances, qui permettent aussi d'avoir un suivi très régulier et très précis de l'évolution de nos comptes. C'est pour ça que je vous demanderai, eh bien, d'adopter cette DM2, que je mets au vote. Alors quels sont ceux qui sont contre ce document. ? Abstention ? Très bien, je vous en remercie.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Et donc, nous passons au rapport à 1/01, qui est le contrat d'intérêt national. Et c'est de... il n'est pas là. C'est Daisy qui va nous en parler. Qui était le rapporteur de la commission des Finances ?

Mme LUCZAK. Eh bien c'était moi.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien vas-y.

Mme LUCZAK. Voilà, c'est pour ça, je vais le faire. Donc, sur ce rapport 1/01, cela concerne le contrat d'intérêt national et l'approbation pour 2018 de ce programme, cela concerne l'agglomération de Melun Val-de-Seine et son plan de financement. Dont vous avez, bien-sûr, détaillé le programme d'actions, au titre de l'exercice 2018, qui porte sur cinq objectifs du contrat et identifie 27 actions, dont trois actions sous maîtrise d'ouvrage départementale. Il faut savoir que le budget total pour cette programmation 2018, c'est 4 804 658 euros, hors taxes. Le Département, lui, est engagé financièrement sur 15 de ses actions, pour un montant total de 418 833 euros, financées à travers un site. Donc les cinq objectifs, les trois priorités, que l'on peut remarquer sur ce contrat d'intérêt national, sont de nature développement économique et attractivité du territoire, tout en optimisant les déplacements internes et externes aux territoires. L'attractivité également résidentielle, et un cadre de vie distinctif. On a tout le détail dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Oui on tout le détail, et c'est écrit pas très gros.

Mme LUCZAK. Je peux les lire et s'il y a besoin, l'on peut apporter des informations complémentaires.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que tout le monde a pu prendre connaissance des mémoires. Bon, est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Mme LUCZAK. Et donc pour la commission des Finances, c'était un avis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Un avis favorable de la commission des finances. Très bien merci.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le rapport d'aménagement 77, Denis.

M. JULLEMIER. Oui Monsieur le Président, excusez-moi de ma petite sortie, je ne pouvais pas faire autrement. Il s'agit en effet du bilan d'aménagement 77. Vous savez que le Département de Seine-et-Marne détient 65,69% du capital d'aménagement 77. Le deuxième actionnaire étant la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un peu plus de 25%. Et donc, vous avez en pièce jointe, le compte rendu du bilan d'activité de Seine-et-Marne développement, pour lequel le résultat net pour l'année 2017, est de 55 800 euros contre moins de 108 000 l'année précédente. Donc un résultat, du coup, plutôt positif et encourageant avec une progression, notamment, du revenu provenant des concessions pour plus de 13%, liées notamment à la signature d'une vente significative effectuée par aménagement 77 sur la ZAC des Tanneurs à Lagny-sur-Marne. Vous avez également les perspectives de d'aménagement 77, notamment sur les communes de Lagny-sur-Marne, sur la ZAC des tanneurs ou également au Mée-sur-Seine, avec une livraison du projet de renouvellement urbain. Par ailleurs, aménagement 77 a remporté trois marchés, dont deux sur le territoire de la communauté de communes Brie des rivières et châteaux, qu'elle accompagne dans le cadre d'un programme d'équipement public ambitieux. Pour finir aménagements 77 entend s'inscrire également dans la politique départementale, en matière d'ingénierie, à destination des communes et des intercommunalités, comme en témoigne son adhésion en 2017, au GIP de structuration de l'offre d'ingénierie ID 77 pour lequel vous aviez fait une large présentation lors du congrès des maires. Voilà Monsieur le Président, vous pouvez délibérer. Et merci aussi à François CORRE, qui dirige aménagement 77 avec efficacité et peut être que les autres membres du Département, qui siègent au conseil d'administration auront peut-être quelques éléments à rajouter ou à compléter s'il y avait des questions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis favorable Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Oui, je pense que c'est bien que l'on voie dans ce rapport qu'un redressement quand même important d'aménagement 77 et qu'il y a des perspectives intéressantes au niveau du développement. C'est un outil sur lequel le Département va pouvoir continuer à s'appuyer. Sur ce rapport ce qu'il y a des contres ? Abstention ? Très bien.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. c'est un rapport obligatoire au moment du DOB qui repose sur cinq finalités : la lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la transition vers l'économie circulaire. J'en retiens ce qui concerne le cadre de vie où on balaye notre politique au niveau des solidarités, la transition énergétique. Notre politique au niveau des ENS, le plan départemental de l'eau numéro 3, la prévention et la sensibilisation entre dépôts sauvages, notre politique au niveau des collèges, l'offre culturelle et sportive qui contribue à la qualité de vie et la politique de l'habitat et la politique de mobilité.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

Mme GOBERT. Oui merci Monsieur le Président. C'est une délibération où il y a un peu à boire et à manger. Cela a été souligné par un éminent membre de votre majorité en commission dont je n'aurais l'audace de dévoiler ici le nom. Comme nous avons ici un long inventaire de différents sujets sur lequel nous débattons régulièrement nous n'allons pas tous les déblayer mais nous concentrons sur deux. Le premier a déjà fait l'objet de plusieurs interventions ce matin mais on trouve un petit peu que vous faites de l'humour noir dans ce rapport puisque Monsieur le Président vous avez été destinataire il y a quelques semaines d'une nouvelle lettre de nombreuses associations défendant les droits humains sur la gestion des mineurs non accompagnés. Nous avons eu l'immense honte d'être le mauvais exemple français cité par tous les médias dans la gestion sur la question. La façon dont nous recevons les mineurs non accompagnés ne relève pas dans de nombreux cas de la dignité. Les jeunes qui sont finalement reconnus mineurs et confiés à des structures privées mandatées par l'ASE se retrouvent souvent sans scolarisation pendant des mois. Certaines structures qui sont mandatées par nos soins se contentent de faire du gardiennage sans aide éducative et souvent sans même leur apporter de l'aide nécessaire dans leurs démarches administratives. Nous en avons parlé lorsque vous aviez pris cette décision de dire que certains jeunes pouvaient avoir une certaine autonomie et vivre dans des hôtels dans des appartements seuls en voyant de temps en temps des éducateurs. Et effectivement ils ne voient que de temps en temps des éducateurs pour contrôler qu'ils entretiennent les lieux où ils vivent et ils ne sont pas réellement accompagnés. Alors votre traitement des jeunes majeurs, ceux qui sont passés du statut de mineurs non accompagnés à celui de jeunes majeurs, n'est pas mieux puisqu'il y a des mises à la rue dès leurs 18 ans qu'ils faisaient ou non des contrats d'apprentissage ou pas des ressources. Dans le bras de fer que vous avez entretenu avec l'Etat et sur lequel vous avez cherché à être rassuré lors de la venue avec la préfète, il semble qu'il y a eu des avancées mais comme l'a dit Marianne MARGATE nous avons quand même de grands questionnements puisque de fait les associations constatent sur le terrain qu'il n'y a pas de suivi qui est fait et qu'on ne peut pas attendre des mois un plan d'action qui sur le plan budgétaire visiblement a déjà des impacts. Par ailleurs, deuxième sujet, on s'amuse un petit peu de votre interprétation linéaire et très disciplinarisée du développement durable où on flirte avec un certain panégyrique d'autosatisfaction.

Mais je ne m'explique pas que vous, votre majorité qui parle tant du monde rural en délaissant d'ailleurs la diversité de notre monde seine-et-marnais caractérisé par l'urbain dans sa frange Ouest et globalement par des dynamiques péri urbaines donc dans son ensemble, vous soyez si peu portés sur les questions socio-environnementales ou dit autrement les inégalités environnementales qui à l'heure des gilets jaunes qui vont manifester dans toute la France sont extrêmement importantes. Nous sommes pourtant un territoire où ces préoccupations socio-environnementales sont majeures où les effets des politiques environnementales souvent mal pensées ou pensés en vase clos ont des effets sociaux et territoriaux considérables sur notre territoire. On peut penser aux taxations indifférenciées mal compensées comme l'actualité nous

y oblige mais nous ne sommes pas responsables mais nous avons beaucoup de dossiers à considérer sous ce prisme si nous voulions être des défenseurs du département et nous faire entendre. Alors vous en avez parlé dans votre propos liminaire mais ce n'est pas forcément très développé ensuite sur la gestion des déchets notamment ceux du Grand Paris. Encore la semaine dernière on a avait un joli article dans Le Parisien nous annonçant une grande idée d'aménagement d'Etat de nous créer une belle butte où serait construite un superbe parc en arasant un espace naturel existant. Mais comme ça on gère les terres du Grand Paris. C'est une très bonne solution. Les mesures qui concernent aussi la circulation sur la métropole qui nous ont aussi été annoncées cette semaine sous l'impératif européen extrêmement fort puisque nous risquons de payer très très cher le fait de ne pas atteindre les seuils limite de pollution de l'air. Mais ces mesures qui sont prises encore une fois dans des sphères relativement réduites on frappe de manière très forte nos populations et nos entreprises sans aucun accompagnement. Et notre vulnérabilité en général aux risques d'inondation dont vous parlez dans ce rapport et notre adaptation balbutiante aux conséquences du changement climatique qui en fait va voir la répétition de certains de ces aléas. Si vous avez écouté hier les chiffres économiques de la France et de l'Allemagne pour la première fois notre grand voisin reconnaît les impacts économiques d'une sécheresse inédite et donc des conséquences du changement climatique sur l'économie et doit penser l'adaptation en sus des mesures d'atténuation. Faisons de même. Il ne suffit pas de travailler sur la vulnérabilité de nos bâtiments. Encore une fois je souligne ici qu'avoir le droit à un environnement sain est un droit de tous les Français et un droit de tous les Seine-et-Marnais notamment sur plusieurs sur plusieurs enjeux dont notamment l'exposition aux pesticides l'accessibilité à une eau potable de qualité. Mais ce droit doit être conjugué et non confronté à d'autres droits fondamentaux celui de la mobilité et celui du droit à la ville. Nous avons tout à réinventer là-dessus pour aller plus loin que l'auto glorification. Et puis, puisque vous avez fait de petites citations je me permets donc d'en faire une d'un auteur dont vous avez parlé de Charles Péguy : « Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise pensée c'est d'avoir une pensée toute faite ».

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Bon je ne veux pas reprendre en détail parce que je crois qu'un petit peu de mélange de toute chose. Je voudrais rappeler que l'on assume complètement nos responsabilités. En matière de MNA aujourd'hui avec les différents protocoles des préfets avec l'Etat avec la justice comme je le disais tout à l'heure, les choses se régulent. e n'ai pas de problèmes qui ont été signalés depuis un certain temps. On ne peut que se féliciter de ce genre de chose. Je rappelle quand même que nous subissons les politiques de l'Etat et dans beaucoup de domaines que vous avez évoqué c'est le cas et donc nous mettons aussi en place des choses innovantes. Je ne reviendrai pas sur Job 77 ou sur un certain nombre d'autres opérations. Quant à l'environnement, cela a déjà évoqué tout à l'heure. J'écourterais là mes propos et vous renvoie aux différentes actions qui sont les nôtres depuis un certain temps. Marianne.

Mme MARGATE. Merci. Comme dirait Julie, il y a à boire et à manger. Dans ce rapport c'est une présentation des actions mises en place sous un format différent. Mais moi je n'y ai pas trouvé ce que cherchait. Et j'y cherchais mention du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il y a un an presque jour pour jour le 22 novembre la région Ile de France votait celui de la Seine et Marne votait le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public sans que notre assemblée n'ait eu à se prononcer sur ce contenu ce qui est gênant vous en conviendrez. Ce schéma comprend quatre axes l'accessibilité aux services publics de proximité notamment la poste les MSAP, les actions contre la désertification médicale la couverture et l'usage du numérique et l'amélioration de l'offre de transport. Autant d'axes qui pourraient trouver utilement leur place dans ce rapport. Le préfet aurait dû prendre un arrêté actant ce schéma avant le 31 décembre 2017. Aujourd'hui je ne sais que penser. La région a adopté un schéma qui n'a à mon sens

aucune valeur juridique puisqu'il n'a pas été débattu en notre sein. Il concerne la Seine et Marne. Donc je voulais savoir Monsieur le Président si vous avez des éléments ou tout de suite ou si vous pouvez nous en communiquer plus tard pour savoir quand est ce que nous aurons à débattre de ce schéma départemental qui aborde des questions particulièrement importantes et dont le document est donc extrêmement détaillé. Mais nous n'avons pas eu le plaisir d'en discuter dans cette assemblée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. On vous fera parvenir un petit point sur cette affaire sachant que nous discutons aussi avec la préfecture puisque y a aussi une responsabilité de la préfecture dans cette affaire. Bien sûr la procédure sera respectée. On a voté ? Sur ce rapport annuel de développement durable qui est contre?

M. DJEBARA. C'est une prise d'acte.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant la politique départementale des espaces naturels sensibles.

M. JAUNAUX. Président, nous avons voté en septembre 2017 le cadre stratégique pour l'action départementale en faveur des espaces naturels sensibles. On nous rappelle que 22 espaces naturels sensibles sont ouverts au public. Sur les 22 10 ambassadeurs et 7 font l'objet d'études avant travaux avant travaux et de travaux. On nous rappelle aussi notre façon de faire au niveau de diversifier les activités avec la création de ce festival ENS pour lequel on travaille l'information aussi du collège Nature qui a un certain succès. L'ouverture au public de deux espaces naturels sensibles départementaux le marais du lutin pour 60 000 euros d'acquisition et le marais de refuge pour 110 000 euros d'acquisition. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions sur les ENS ? Qui est contre ? Abstentions ? Très bien merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'approbation du plan départemental des itinéraires de promenade. C'est une mise à jour.

M. JAUNAUX. C'est un dossier particulièrement facile. Il suffit de mettre en conformité le plan départemental par rapport aux délibérations de 15 communes et de le rajouter dans le plan départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que tout le monde est d'accord pour cette mise à jour.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, le 1/06. Cela concerne le marais du Lutin.

M. JAUNAUX. Donc on vient déjà en parler. Il s'agit de faire des travaux pour le valoriser et de le remettre au public. Le coût prévisionnel des travaux, c'est entre 300 000 et 350 000 euros et on vous demande de pouvoir faire une DUP pour faire cette DUP sur un certain nombre d'hectares ou de mètres carrés qui permettraient d'augmenter le périmètre. Et on nous dit que les indemnités réalisées par le service des missions d'avenir de l'Etat s'élèveraient pour ce domaine-là à 49 697 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des questions ? Des oppositions. Des abstentions ? Tout le monde est d'accord ? Très bien merci.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/07, c'est une modification des aides attribuées au titre des mesures agro environnementales et climatiques. C'est Olivier qui nous en parle.

M. LAVENKA. Merci Président. Vous savez qu'il faut une certaine constance et une bonne dose de foi pour porter et assumer cette politique en faveur de la biodiversité. Parfois vous le savez, les paysans ne sont pas payés ou subissent des retards de paiement très importants et parfois il y a des erreurs, dont le Département n'est absolument pas responsable, dans l'instruction de leurs dossiers. On propose deux choses dans cette délibération : de prendre acte pour 11 dossiers d'erreurs dans l'instruction et dans le montant attribué au titre des MAEC. Vous avez le tableau qui est annexé et, parce que nous y croyons tout de même toujours, nous vous proposons 37 nouveaux dossiers pour un montant important de 278 000 euros pour les cinq années qui viennent, soit sur la période 2017 2022 sans avoir toutefois la certitude que nous ne serons pas amenés à revenir dans la mesure où il arrive que la Région et les services du FEDER fassent des erreurs et que nous soyons obligés à revenir à nouveau en séance pour des nouvelles erreurs.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? tout le monde est d'accord ? Merci

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08 c'est le renouvellement du partenariat entre le Département Seine-et-Marne environnement. Yves.

M. JAUNAUX. Oui, merci président. C'est notre renouvellement de partenariat et on connaît l'intérêt de Seine-et-Marne environnement qui est un membre fondateur et signataire de la convention constitutive d'ID 77. Cette subvention globale de fonctionnement atteindra le chiffre de 335 477 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Bien des questions ? Non. Des abstentions, des contres ? J'ai demandé l'accord ? J'ai oublié de le demander à Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bien donc ça conforte l'unanimité. Alors, oui, Yves ne vote pas puisqu'il a la double casquette.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/09, c'est une subvention exceptionnelle attribuée à la fromagerie Pré Forêt. Olivier.

M. LAVENKA. Monsieur le Président, vous savez que la filière agroalimentaire seine et marnaise autour de l'élevage du lait et de la production de fromages est confrontée à un certain nombre de défis. Le premier défi est celui du prix du lait. Le deuxième, celui du nombre d'exploitations qui malheureusement diminue en Seine-et-Marne. Et le troisième, c'est celui de la situation des outils industriels qui sont peu nombreux en Seine-et-Marne et qui sont parfois fragiles. C'est un sujet majeur celui du nombre d'outils industriels puisqu'on sait très bien que si un jour malheureusement les outils industriels de production disparaissent, les éleveurs disparaîtront dans la foulée. C'est le sens de cette délibération. On vous propose d'aider l'entreprise Rouzère qui est située à Fontenay Tresigny et à Tournant, qui a joué un rôle majeur notamment l'année dernière en reprenant la collecte de huit éleveurs qui étaient en grande difficulté puisque notamment sur le secteur de Montereau et sur le secteur de Dammarie, ils avaient été abandonnés par l'entreprise Senagral mais également en reprenant deux éleveurs qui étaient collectés jusqu'à présent par l'entreprise Bovin. Ils ont joué ce rôle majeur en collectant davantage et surtout en collectant à un prix rémunérateur de 37 à 38 centimes par litre de lait. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui cette entreprise collecte cinquante-huit éleveurs dont 23 aujourd'hui en Seine-et-Marne. C'était 15 il y a un an et elle projette l'année prochaine d'en collecter encore davantage. Et nous nous appuyons, pour apporter cette aide, vous savez sur l'article 94 de la loi NOTRe qui permet encore, heureusement dans ce domaine-là, au Conseil départemental, en complément de la Région, de participer au financement d'entreprises qui exercent une activité de production et de transformation des produits agricoles et/ou forestiers. Et c'est à ce titre que nous proposons une aide de 100 000 euros à l'entreprise Rouzère.

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons directement 4/01. Il concerne la dématérialisation des échanges d'informations avec les autorités judiciaires. C'est Valérie qui nous en parle.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Bonjour à tous. Donc, dans le cadre de la modernisation de son administration, le Département a mis en place en juin 2018 une plateforme d'échange d'informations dématérialisées et sécurisée avec les autorités judiciaires et ses partenaires dénommée Acronis. Donc, il y a une convention avec le tribunal de grande instance de grande instance de Melun pour la mise en place de cette plateforme sécurisée d'échange d'informations. Il y a une démarche de modernisation dans les services de la DGAS, notamment en ce qui concerne la gestion des dossiers des personnes âgées et des personnes handicapées qui est totalement dématérialisée. Il y a également une offre faite aux usagers de suivi en ligne du dossier sur le portail des solidarités. Il y a la direction de l'enfance qui pourra également sécuriser la gestion du dossier de l'enfant et il est convenu de formaliser ce partenariat relatif aux échanges d'informations et de normer les documents qui seront échangés entre les départements et les autorités judiciaires.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des questions ? Tout le monde est d'accord là-dessus ? Très bien.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/02 qui concerne un avenant numéro 6 au schéma départemental d'accueil des gens du voyage et c'est Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Monsieur le Président. En effet, le dispositif d'accueil des gens du voyage qui a été défini à l'échelle départementale par un schéma élaboré conjointement par le préfet et le président du conseil départemental a été approuvé lors de l'assemblée départementale du 18 octobre 2013 et signé en décembre 2013. Aujourd'hui, il vous est proposé de valider et de signer un projet devenant numéro 6 qui concerne la modification notamment des objectifs initialement prévus sur les arrondissements de Meaux et Torcy, à savoir l'exonération de la communauté d'agglomération Coulommiers pays de Brie de réaliser une aire d'accueil supplémentaire compte tenu des besoins et de l'offre déjà existante sur le territoire intercommunal, de l'occupation incomplète des aires d'accueil de Coulommiers et la Ferté sous Jouarre et des implantations illicites disparates et de faible importance. Par ailleurs, lors de cette même commission consultative, l'aire de Tournan en Brie a été requalifiée avec la réduction de 30 à 26 places en aire permanente d'accueil pour les familles itinérantes et la création de neuf terrains familiaux pour les familles sédentaires. Voilà ce projet d'avenant numéro 6.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes particuliers ? Tout le monde est d'accord, parfait.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. 4/03, il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association SOLIHA 77. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, tout à fait Président. Cette convention 2016-2018 avec l'Association SOLIHA, en effet, dont les missions concourent au maintien dans un logement décent durable et adapté des Seine-et-Marnais défavorisés fragiles et vulnérables SOLIHA 77 lutte contre l'habitat indigne, la maîtrise des énergies dans l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique. C'est une association incontournable dans le cadre des montages de dossiers de travaux d'adaptation réalisés par des ménages en situation de handicap. Le Département travaille en étroite collaboration avec SOLIHA 77 en lien notamment avec le dispositif d'aide pour le maintien et l'autonomie dans le logement. SOLIHA 77 avait sollicité le Département afin d'obtenir un financement supplémentaire au titre de l'année 2018 en complément des 147 600 euros que nous avons votés en séance en juin dernier. Il s'agit en effet d'une subvention exceptionnelle de 30 000 euros pour porter cette aide à 177 600 euros. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des questions ? Tout le monde est d'accord.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/04, c'est un avenant à la convention annuel d'objectifs et de moyens sur les contrats aidés. Bernard.

M. COZIC. Merci Président. Le département soutient depuis de nombreuses années les contrats aidés sous leurs différentes formes en tant qu'outil d'accompagnement au retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA. Pour 2018, l'effort de la collectivité se manifeste à travers deux dispositifs : le cofinancement de 303 postes contrats à durée déterminée d'insertion ainsi que contrats spécifiques dédiés aux publics bénéficiaires du RSA en parcours dans des ateliers et chantiers d'insertion, ainsi que le cofinancement de 320 postes parcours d'emploi compétences. Ces engagements sont inscrits dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée entre le Département et l'Etat et validée pour l'année en cours par l'Assemblée départementale le 2 février 2018. Il est proposé de conclure cet avenant afin de définir une nouvelle répartition plus efficiente des postes au sein des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, en adéquation avec les conventionnements des structures validées depuis le début de l'année par le Conseil départemental et l'insertion par l'activité économique et d'optimiser ainsi l'enveloppe. Je peux rajouter que l'enveloppe globale prévue initialement s'élevait à 303 postes pour un montant de 1 745 000 euros. Et aujourd'hui, l'avenant qui vous est proposé, c'est pour 298 postes pour un montant réévalué à 1 733 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis pour les finances.

M. THERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des questions ? Non. Tout le monde est d'accord. Non, Abstention de l'opposition.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. C'est le rapport annuel produit par Europ Assistance qui, je vous le rappelle, est le titulaire de la délégation pour téléassistance. C'est Sarah.

Mme LACROIX. Le Département a décidé, par délibération du 15 octobre 2010, de mettre en place un service départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes handicapées qui souhaitent rester à leur domicile. L'objectif est ainsi de conforter l'autonomie des personnes en leur assurant les conditions de sécurité nécessaires et en maintenant un lien social. Au cours de la séance publique du 28 septembre 2012 notre assemblée a désigné le groupement Europ téléassistance Europ Assistance en qualité de délégataire du service départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées et ceci pour une durée de sept ans. On compte 4 828 abonnés au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 19 % par rapport au 31 décembre 2016. Le taux de croissance reste toujours largement supérieur à la moyenne constatée en France de 5 %. La prestation est maintenant largement connue et promue par l'ensemble des intervenants du département. Le volume de résiliation de 18 % sur 2017 reste stable par rapport à 2016 avec pour principal motif le décès de bénéficiaires principalement pendant l'hiver. Il reste inférieur à la moyenne nationale qui est environ de 23 %. 60 500 appels d'urgence ont été passés sur 2017, soit 15 % de plus par rapport à 2016. L'intervention du Service départemental d'incendie et de secours, du Samu a été nécessaire dans 3 % de situations. Europ Assistance a par ailleurs fait une enquête sur le premier semestre 2017 pour mesurer la satisfaction des abonnés sur la prestation de téléassistance et évaluer leurs besoins et leurs attentes. Les résultats de l'enquête sont joints en annexe 2.

En synthèse, la qualité de l'installation est jugée satisfaisante. Les informations sur le fonctionnement du matériel de téléassistance sont bien évaluées. La simplicité d'utilisation et la robustesse sont plébiscitées par tous les abonnés. La qualité de la plateforme d'appels de téléassistance obtient un taux de satisfaction de 98 % et l'appréciation du service obtient une note globale de 8,9 sur 10. Je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice pour la commission des finances.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter le rapport.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 4/06, c'est le renouvellement de la délégation de téléassistance. Sarah.

Mme LACROIX. Comme dit précédemment, le maintien à domicile est la solution souhaitée par la majorité des personnes âgées ou en situation de handicap. La téléassistance contribue donc de manière significative à favoriser le maintien à domicile en apportant un surcroît de sécurité aux personnes isolées ou présentant des risques. Le Département a donc créé le service départemental de téléassistance et en a délégué la gestion et l'exploitation en 2012 à un opérateur. Ce choix de gestion garantit la couverture totale du territoire et réduit le coût du service et préserve ainsi l'autonomie des personnes et des personnes en situation de handicap.

Le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et la gestion du service public départemental de téléassistance arrivera à échéance le 16 novembre 2019. Il convient donc dès à présent de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de désigner le prochain exploitant. Les personnes présentant un degré de perte d'autonomie représentent une part croissante de la population de Seine-et-Marne. Plus de 90 500 personnes sont en situation de handicap, 6,4 % de la population du département. On dénombre 86 600 personnes âgées de plus de 75 ans, soit 6,1 % de la population seine-et-marnaise. D'ici 2040 un triplement est d'ores et déjà annoncé concernant l'effectif des plus de 80 ans qui progressera de 50 800 personnes. Depuis le 16 novembre 2012, pour une durée de sept ans, le groupement conjoint assistance et Europ Assistance France assure la délégation de service public départementale de téléassistance de Seine et Marne. Le contrat arrive donc à échéance le 16 novembre 2019. C'est un outil de communication installé au domicile d'une personne ou d'un couple permettant d'alerter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 une centrale informatisée de réception des appels qui apporte une réponse en déclenchant l'intervention la mieux adaptée à la situation. Le délégataire transmet annuellement son rapport d'activité. Comme je le disais précédemment, un niveau de satisfaction très élevé puisqu'il a obtenu la note de 8,9 sur 10. Au 31 décembre 2017, 4 828 personnes étaient raccordées au dispositif départemental. Motivations du choix du renouvellement du mode de gestion : une continuité de service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Une forte capacité de réactivité et d'adaptation aux attentes des usagers bénéficiaires du service. Une rigueur de gestion de la centrale informatisée de réception des appels et des écoutes. Le délégataire sera rémunéré directement et exclusivement par les abonnés en percevant les recettes générées par les abonnements souscrits. Le Département conservera en tout état de cause et selon toute circonstance son pouvoir de contrôle du service délégué. La CCSPL - la Commission consultative des services publics locaux - a rendu son avis sur le renouvellement de la délégation de service public lors de la réunion qui s'est tenue avant-hier, donc le 14 novembre 2018. En conséquence, il vous est proposé d'approuver le principe de renouvellement de la délégation et d'autoriser le lancement de la procédure de consultation d'entreprise dit.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis.

M. THERIOT. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord pour lancer la procédure ? Très bien, merci.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07, ce sont les subventions de fonctionnement aux associations dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance. Bernard.

M. COZIC. Oui, merci Président. Donc, en complément de sa politique de protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles, le Département soutient des associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale et de l'aide à la fonction parentale et à l'enfant, ainsi que des associations d'aide à l'accompagnement des familles dans le cadre des médiations familiales et du soutien de la parentalité adoptive. Il est proposé de financer 7 associations qui effectuent un travail d'accompagnement des familles complémentaire à celui des professionnels du département pour un montant de 73 350 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des questions ? Non. Tout le monde est d'accord.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. 4/08, attribution d'une subvention à l'Institut régional du travail social Paris, Ile de France. C'est Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Le Département a engagé depuis 1992 un travail de partenariat avec l'Institut régional du travail social Paris Ile de France. Ce partenariat permet de faciliter le recrutement de professionnels de qualité formés, en prenant en considération l'évolution des besoins que constatent les professionnels. Il a été notamment constaté une désaffection importante et inquiétante dans la filière de formation des assistants de service social conformément à la tendance nationale. Pour pallier cette difficulté, un travail de communication et de réflexion est mis en place dans les lycées et l'IUT de Lieusaint. Il vous est proposé pour 2018 une subvention de fonctionnement de 4 860 euros. Celle-ci étant identique à celle versée en 2017.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Non. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/09 c'est l'aide au fonctionnement des maisons de santé pluri professionnelles. Et donc, c'est Yves.

M. JAUNAUX. Oui Président, nous avons passé en 2017 des conventions triennales d'aide au fonctionnement avec le pôle pluri-professionnel universitaire de Colomiers ainsi que des maisons de santé pluri professionnelles universitaires de Fontainebleau et Torcy. Ces conventions s'inscrivent d'une part dans les orientations de soutien à la démographie des professions de santé et ainsi contribuent au soutien à l'autonomie et protection de l'enfance et de la famille.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de question ? On est d'accord pour adopter ? Parfait.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose maintenant de passer aux rapports 5, donc avec l'approbation du programme relatif à la construction d'un collège à Jouy Le Chatel. C'est Véronique qui nous en parle.

Mme VEAU. Avec plus de 1,4 million d'habitants, la Seine-et-Marne se classait en 2017 au dixième rang national et au premier rang francilien des départements pour sa dynamique démographique. Cette croissance va se poursuivre d'ici à 2030 avec l'arrivée de 150 000 habitants supplémentaires. Les zones rurales du quart sud du département bénéficient également de cet essor. C'est pourquoi le besoin d'un nouveau collège situé sur la commune de Jouy Le Chatel a été identifié. Préalablement au lancement de la consultation sous forme de marché public global de performance, il convient d'approuver le programme technique de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle du marché et des travaux à 14,5 millions TTC valeur en septembre 2018. Avec Jouy le Châtel, les établissements alentours sont situés à Coulommiers, la Ferté Gaucher, Villiers Saint-Georges, Provins, Nangis, Rozay en Brie ou Faremoutiers. D'où la nécessité. C'est un collège qui va d'une capacité de 400 élèves et qui serait évolutif à 600 élèves à plus long terme en fonction des besoins démographiques. Evidemment il y a des niveaux de performance qui sont ambitieux qui sont demandés (consommation énergétique, confort d'été, architecture bioclimatique, hautes performances, certificats HQE). Tout est fait pour que ça soit un très beau collège comme le collège Arnaud Beltrame inauguré il y a très peu de temps.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Des questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter cette programmation. Merci.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. 5/02, fonctionnement des collèges. C'est la deuxième répartition des crédits. Véronique.

Mme VEAU. Comme vous le savez, le Département participe au fonctionnement des collèges publics. Donc, pour l'exercice 2018, la dotation globale de fonctionnement des collèges a été attribuée lors de la séance du 20 octobre 2017. Le présent rapport a pour objet d'accorder des dotations complémentaires pour un montant de 289 947,49 euros à 33 établissements et des subventions de fonctionnement pour un montant total de 9 108,54 euros à 13 établissements. Et vous avez ensuite pourquoi les établissements ont besoin d'une dotation supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de question ? Tout le monde est d'accord pour adopter cette répartition. Merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. 5/03, c'est la participation aux frais de fonctionnement des collèges situés dans des annexes pédagogiques. Véronique.

Mme VEAU. Certains établissements spécialisés disposent de classes de collèges pour des enfants hospitalisés ou lourdement handicapés pour suivre une scolarité adaptée. Ces classes font l'objet d'une subvention calculée en fonction du coût d'un élève de collège public. Donc, il est proposé de répartir cette subvention pour l'année 2018 au bénéfice de quatre établissements : le centre médical et pédagogique pour adolescents de Neufmoutiers en Brie, la fondation Ellen POIDATZ à Saint-Fargeau-Ponthierry, l'institut d'éducation motrice à Presles en Brie et le centre Le Jar à Voisenon.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ?

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. 5/04. Ce sont les participations aux dépenses de fonctionnement du collège privé Don Bosco qui est dans la Marne. C'est Sarah.

Mme LACROIX. Le présent dossier porte sur la participation versée par le Département de Seine et Marne au Département de la Marne pour l'accueil de plus de 10 % d'élèves Seine-et-Marnais au sein du collège privé Don Bosco situé à Châtillon sur Marne au titre de l'année 2018. Selon l'article L.213-8 du Code Education, le Département peut demander une participation aux charges de fonctionnement et de personnel d'un de ses collèges lorsqu'au moins 10 % des élèves de cet établissement résident dans un autre département. Cette participation est alors fixée par convention entre les départements intéressés. Dès lors qu'un département demande un autre département cette contribution financière dite de résidence ce dernier doit examiner la requête. Vous trouverez en annexe du projet de délibération joint au présent rapport la convention établie par le département de la Marne.

En effet à la rentrée scolaire 2017-2018 11 élèves Seine et Marnais sur un effectif de 62 élèves étaient scolarisés dans ce collège soit 18 % des élèves accueillis. Sur la base du forfait fixé par le département de la Marne pour 2018, le montant total de la participation correspondant à la part matérielle et à la part personnel s'élève à 6 053 euros. Cette dépense sera imputée sur l'action participation au budget des collèges privés opération conventions autre département. Merci de vous prononcer des questions.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy. Des questions ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

Mme MARGATE. On vote contre au niveau de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. On reprend. Quels sont ceux qui sont contre ? 2. Abstention.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. 5/05, visite par les collégiens de la plateforme aéroportuaire. Sarah.

Mme LACROIX. Conformément au document d'orientation stratégique pour le territoire de Roissy du 24 septembre 2010, le Département a voté en séance du 25 novembre 2011 la mise en place dans les collèges riverains de l'aéroport d'un projet favorisant l'apprentissage de l'anglais. Le dispositif permet aux jeunes Seine-et-Marnais de découvrir les métiers de l'aérien et d'avoir les qualifications et compétences requises pour travailler sur la plateforme dans les entreprises sous-traitantes. Compte tenu du succès rencontré auprès des enseignants et des collégiens, il est proposé de poursuivre pour la huitième année consécutive les visites de la plateforme aéroportuaire et des conférences en anglais. Le pôle lié à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle est un territoire stratégique porteur d'enjeux internationaux et d'atouts majeurs pour le développement de la région île de France et de la Seine-et-Marne. L'ancien canton de Dammartin en Goële a été retenu en 2011 comme une zone pertinente pour ses membres, vu sa proximité de Roissy, pour la mise en place d'un soutien à l'apprentissage de l'anglais dans les cinq collèges du canton puis dès l'année suivante dans les anciens cantons de de Claye Souilly et de Mitry-Mory. Depuis 2016 les collèges de Meaux ont répondu à la proposition qui leur était faite de participer au dispositif en lieu et place des collèges de Claye-Souilly, Courtry, Mitry Mory et Villeparisis qui se sont eux désengagés du projet depuis 2012. Les demi-journées de découverte des métiers de l'aérien de Roissy ont rencontré cette année encore un vif succès. Les élèves ne voyant plus l'anglais comme une simple matière mais comme un outil permettant une insertion professionnelle. Certains collèges ont également préféré ouvrir le dispositif à leurs élèves de quatrième plutôt qu'aux troisièmes et depuis deux ans laissé à l'appréciation du chef d'établissement d'ouvrir le dispositif aux aides aux élèves de quatrième ou de troisième. Ainsi de novembre 2017 à mars 2018, 1 419 élèves de quatrième ou de troisième des collèges riverains de la plateforme aéroportuaire ont été accueillis. En 2018-2019 Paris Aéroports et Air Emplois se proposent d'accueillir les élèves de quatrième et troisième des collèges de Dammartin en Goële, Roissy, Othis Saint-Mard, Saint Souplets et Meaux, à raison de treize demi-journées sur le site de la Maison de l'environnement et du développement durable. Une convention tripartite doit donc être signée entre le Département Paris Aéroport et Air emploi afin de permettre ce partenariat dont l'objectif, au-delà de l'apprentissage de l'anglais est de mieux informer les professeurs et les collégiens sur les métiers de l'aérien et de l'aéronautique. Le Département se propose donc de verser une subvention de 9 000 euros à Air Emploi pour l'organisation et l'animation des demi-journées de découverte de la plateforme et de verser une subvention de 1 300 euros à chaque collège participant au dispositif pour financer le transport des collégiens, soit un montant global de 13 000 euros.

En conclusion, je vous propose une participation financière totale du Département à hauteur de 22 000 euros, se décomposant en 9 000 euros pour une subvention Air emploi et 13 000 euros aux collèges pour les transports. Les crédits de fonctionnement sont inscrits au budget primitif 2018 et seront prélevés sur l'action aides aux projets éducatifs au titre de l'opération sensibilisation à l'importance de l'anglais en zone Roissy. Je vous propose également d'approuver le projet de convention avec Paris Aéroport et Air Emploi joint en annexe.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Je n'ai rien à ajouter. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Nous passons aux rapports numéro 7 et avec le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et des EPCI défavorisés. Et c'est Jean-Marc. Ah, pardon, je vais trop vite.

Mme MARGATE. Oui je profite qu'on était sur la thématique éducative pour pouvoir faire une demande. La rentrée des collégiens s'est relativement bien passée. Moi ce que j'aurais voulu éventuellement qu'on commence à regarder c'est notamment le dispositif cantineo. J'ai

été alerté notamment sur un de mes collèges de canton sur la question du pouvoir d'achat des familles et la capacité à permettre aux enfants d'accéder à la restauration scolaire et notamment de payer les frais afférents à la restauration, notamment les frais de cantine. Aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur la différence qu'il y a entre les élèves boursiers et les élèves qui ressortent des seuils de cantineo. Je voudrais qu'on soit attentif à ce différentiel entre le nombre d'élèves boursiers et le nombre de bénéficiaires de cantineo, il y a un delta qui me semble important. Je prends en exemple sur un de mes collèges, il y a soixante-quatre élèves boursiers. Il y a une augmentation du nombre d'élèves boursiers bénéficiaires, en tout cas qui s'inscrivent dans la restauration scolaire en tant que demi-pensionnaires et il n'y a que 22 élèves qui bénéficient de cantineo au regard des seuils qui sont proposés sur les ressources.

Je souhaiterais attirer cette attention là et éventuellement être destinataire d'un bilan sur ce différentiel pour mesurer l'évolution déjà du nombre d'élèves boursiers et du coup, le nombre de bénéficiaires de cantineo.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy.

Mme LUCZAK. Sur le dispositif Cantineo, on avait fait un point lors de la dernière séance. Donc, on avait été transparents et clairs sur le calcul. Au niveau de la direction de l'éducation, on est en train de réfléchir suite aux dernières informations pour voir un dispositif mais il ne faut pas oublier qu'au sein de chaque collège il y a aussi de l'aide à la restauration hors cantineo. Il faut aussi vérifier que les fonds sont destinés dans les collèges soient bien aussi utilisés et fléchés sur ceux qui en ont le plus besoin. Et puis, on fera vérifier cette différence entre élèves boursiers et élèves. Cela fait partie aussi des éléments d'étude. Par contre, je veux bien, si tu as des informations précises, que tu les communique. Cela fera une base de travail.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous revenons au 7/03. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Le Conseil départemental est appelé à répartir le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les communes et les EPCI défavorisés de Seine-et-Marne. Il s'agit de la dotation notifiée par l'Etat au titre de 2018 d'un montant de 8 803 227 euros. Est donc proposé à l'Assemblée de répartir cette dotation entre communes et EPCI en reconduisant exactement la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle 72,43 % aux communes et 27,57 % aux EPCI, soit 6 376 565,98 euros aux communes et 2 426 631,02 euros aux EPCI. Les modalités de répartition entre communes d'une part et EPCI d'autre part sont ensuite maintenues. 450 communes sont éligibles et 22 EPCI.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Des questions ? Des votes contre ? Abstentions ?

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. 7/04, on continue. Pour les communes de moins de 5 000 habitants.

M. CHANUSSOT. Alors il est donc proposé de répartir également entre les 447 communes de moins de 5 000 habitants éligibles au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux l'acompte des produits 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Subvention à l'Union des maires de Seine-et-Marne. Daisy.

Mme LUCZAK. C'est un rapport habituel. On vous demande dans ce rapport la subvention pour 2018 à l'Union des maires de Seine-et-Marne 18 800 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord. Parfait.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. C'est la subvention à l'Union départementale des sapeurs pompiers. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, alors c'est à travers une subvention à hauteur 25 000 destinée à soutenir pour l'année 2018 les actions de l'UDSP en faveur des jeunes sapeurs pompiers. Et je tiens vraiment à remercier les jeunes sapeurs pompiers qui ont été très présents sur les commémorations et quasiment ils étaient là au complet. Donc, si Isoline tu peux faire remonter ces remerciements, c'est tout à leur honneur et ils sont très impliqués – eh bien sûr aussi à leurs équipes encadrantes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord sur la subvention aux jeunes sapeurs pompiers.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. 7/07, garantie d'emprunt. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Il s'agit effectivement d'une garantie d'emprunt en faveur de la S.A. HLM 3 Moulins Habitat qui souhaite acquérir en vente en état futur d'achèvement 93 logements sur la commune de Saint Moreau. 3 Moulins Habitat a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations 4 emprunts d'un montant global de 8 799 312 euros. Il est proposé que la garantie apportée par le Département s'élève à 50 % des emprunts c'est à dire qu'elle porte sur un capital de 4 399 656 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord je suppose.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. 7/08, c'est la même chose mais pour Combs-la-Ville.

Mme SOSINSKI. La société HLM EFI 10 qui souhaite aussi acquérir en VEFA 31 logements locatifs sociaux à Combs-la-Ville. Elle a souscrit 7 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 4 273 300 euros. Il est proposé que la garantie apportée par le Département s'élève à 40 % des emprunts, c'est à dire sur un capital de 1 709 200 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Et Sandrine continue.

Mme SOSINSKI. Toujours pour une garantie d'emprunt. Cette fois ci avec la S.A. HLM Les Foyers de Seine et Marne qui souhaitent acquérir en VEFA 21 logements à Vaires Saint-Denis. La S.A. a souscrit quatre emprunts d'un montant global de 2 501 145 euros toujours auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est proposé que la garantie apportée par le Département s'élève aussi à 40 % des emprunts, c'est à dire qu'elle porte sur un capital de 1 000 458.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sandrine. Des questions ?

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. Et enfin, dernier mémoire qui concerne ce que j'ai annoncé en début de séance pour le Département de l'Aude.

Mme SOSINSKI. Oui, alors on l'a déjà mentionné à plusieurs reprises mais c'est bon de le redire ; d'apporter une aide d'urgence de solidarité au Département de l'Aude pour faire face aux sinistres nombreux.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord là-dessus. Très bien merci. Donc, la séance est terminée.

La séance s'achève à 12 heures 15.